
DISCRIMINATIONS LGBT - PHOBES À L'ÉCOLE ÉTAT DES LIEUX ET RECOMMANDATIONS

Rapport de Michel Teychenné
à Monsieur le Ministre de l'éducation nationale

Juin 2013



DISCRIMINATIONS LGBT - PHOBES À L'ÉCOLE ÉTAT DES LIEUX ET RECOMMANDATIONS

Rapport de Michel Teychenné
à Monsieur le Ministre de l'éducation nationale

Juin 2013

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
1. MÉTHODOLOGIE DU RAPPORT	6
1.1 AUDITIONS ET GROUPES DE TRAVAIL	6
1.2 UNE ENQUÊTE NATIONALE AUPRÈS DES RECTORATS	6
1.3 UNE ANALYSE DES PROGRAMMES ET DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES	6
1.4 QUELQUES DÉFINITIONS	7
2. LES LGBT-PHOBIES : DES CONSÉQUENCES DRAMATIQUES POUR LES JEUNES SCOLARISÉS	8
2.1 UNE LENTE PRISE DE CONSCIENCE	8
2.2 QUI SONT LES VICTIMES DES LGBT-PHOBIES À L'ÉCOLE ?	8
◆ Les jeunes LGBT	8
◆ Des jeunes non conformes aux stéréotypes de genre	8
◆ Les invisibles : des victimes cachées	9
◆ Les enfants vivant dans les familles homoparentales ou ayant un parent homosexuel	9
2.3 LES MANIFESTATIONS DE L'HOMOPHOBIE EN MILIEU SCOLAIRE	9
◆ De l'insulte aux coups...	10
◆ Les discriminations discriminées	10
2.4 LES CONSÉQUENCES DE L'HOMOPHOBIE : DE L'ISOLEMENT AU SUICIDE	12
◆ Des conséquences sur la sociabilité	13
◆ Des conséquences sur la scolarité	13
◆ La sursuicidalité des jeunes LGBT : une conséquence directe de l'homophobie	13
2.5 L'HOMOPHOBIE : UN PROBLÈME ÉDUCATIF QUI DOIT ÊTRE TRAITÉ PAR LE SYSTÈME ÉDUCATIF	14
3. ÉDUCATION NATIONALE : ÉTAT DES LIEUX ET ÉVALUATIONS DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES LGBT-PHOBIES A L'ÉCOLE	15
3.1 UNE COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE ENCORE TROP PEU MOBILISÉE	15
◆ L'enquête nationale auprès des recteurs d'académie – 2013 – Analyse des résultats	15
◆ Les projets innovants recensés par l'enquête auprès des rectorats	16
◆ Le bilan des campagnes d'information : Ligne Azur	17
◆ Une formation et une information insuffisantes	17
3.2 UNE ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ À L'ÉCOLE INSUFFISAMMENT EFFECTIVE	19
◆ Ce que prévoient les textes	19
◆ Une obligation mal respectée	19
◆ Des liens avec les partenaires à renforcer : les interventions en milieu scolaire (IMS)	20

4. ÉLÉMENTS DE COMPARAISON INTERNATIONAUX	22
5. RECOMMANDATIONS	23
5.1 ACTION 1 : SENSIBILISER ET AGIR: DES RESSOURCES POUR LES PERSONNELS	23
◆ Créer un site portail sur les discriminations et les LGBT-phobies	23
◆ Mener une campagne de sensibilisation au début de l'année scolaire	23
5.2 ACTION 2 : UNE FORMATION POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNELS	24
◆ Mettre en place un réseau de formateurs et de référents	24
◆ Veiller tout particulièrement à la formation des chefs d'établissement	24
◆ Intégrer la problématique dans la formation initiale	24
5.3 ACTION 3 : ÉDUCUER AU RESPECT DE LA DIVERSITÉ	25
◆ Adapter les problématiques traitées et les ressources à l'âge des élèves	25
◆ Faire évoluer et rendre effective l'éducation à la sexualité	25
◆ Intégrer la lutte contre les discriminations dans les programmes de l'enseignement moral et civique	25
◆ Accorder une attention particulière aux enseignements d'EPS	25
◆ Agir sur les représentations et les préjugés	26
5.4 ACTION 4 : ASSOCIER LES ÉLÈVES À LA PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS ET DES LGBT-PHOBIES	26
◆ Informer et sensibiliser	26
◆ Impliquer les élèves et les parents d'élèves	27
◆ Prévenir ; accompagner les victimes	27
5.5 ACTION 5 : DÉVELOPPER LES PARTENARIATS	28
◆ Renforcer les agréments	28
◆ Institutionnaliser le dialogue	28
5.6 ACTION 6 : JOUER PLEINEMENT SON RÔLE D'EMPLOYEUR	29
5.7 ACTION 7 : ENCOURAGER L'ÉVALUATION ET LA RECHERCHE	29
6. CONCLUSION	30
7. ANNEXES	31

INTRODUCTION

À l'École, l'homosexualité reste encore trop souvent un tabou. Pourtant, de nombreux jeunes LGBT fréquentent les établissements scolaires. L'âge des « coming out » et de l'affirmation de soi devient plus précoce¹ en raison notamment de la visibilité grandissante de l'homosexualité dans la société, les médias, les séries télé et le cinéma, ainsi que de la possibilité croissante de s'identifier à des modèles (sportifs, acteurs, chanteurs, écrivains, proches). Parallèlement, grâce à l'adoption de la loi sur le mariage pour les personnes de même sexe, les familles homoparentales vont désormais exister officiellement à l'École et devront être accueillies, avec leurs enfants, dans les mêmes conditions de droits et de devoirs que les autres familles.

Les revendications d'égalité, de respect et du droit à pouvoir vivre sa vie affective et son identité en toute normalité sans avoir à se « cacher » sont de plus en plus présentes chez les jeunes LGBT, alors que les générations précédentes choisissaient très souvent l'invisibilité. Cette construction du droit à « l'indifférence » se heurte pourtant à la persistance de discriminations et de violences à l'encontre des jeunes LGBT, dont l'École n'est pas, loin de là, préservée. **L'éducation nationale doit s'adapter à cette nouvelle donne** et se mettre en capacité de lutter contre les LGBT-phobies, dont les conséquences peuvent être dramatiques pour les élèves.

Dans le contexte récent du débat sur la loi ouvrant le mariage et l'adoption pour les personnes de même sexe, aborder frontalement ces questions relève d'un pari difficile, tant certaines positions se sont radicalisées. L'urgence est pourtant là : l'homophobie et la transphobie vécues ou intériorisées conduisent chaque jour en France des jeunes garçons et des jeunes filles à des tentatives de suicide, ou au suicide.

Loin des polémiques, je me suis attaché dans ce rapport à faire la synthèse la plus large et la plus complète possible des études et des recherches existantes, à dégager les convergences et les constats partagés, ainsi qu'à identifier les éléments scientifiques utiles à une approche la plus argumentée possible de la lutte contre l'homophobie et la transphobie à l'École et à la prévention du suicide chez les jeunes LGBT.

J'ai essayé à travers ce rapport, à partir de mon expérience et ma culture universitaire, de ma connaissance des réalités de terrain comme enseignant, élu local et observateur averti du mouvement LGBT depuis une trentaine d'années, mais aussi de mon action comme ancien député européen membre de l'intergroupe parlementaire « Droits des LGBT en Europe », de cerner au plus près la réalité, tant qualitative que quantitative, de l'homophobie à l'École, de ses conséquences, et des risques que ce phénomène de discrimination méconnu fait courir à une partie significative de la population des jeunes garçons et filles scolarisés en France.

J'ai souhaité que ce rapport soit un travail de pédagogie, d'information et de sensibilisation à la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, qui ne peuvent plus aujourd'hui en France rester méconnues, voire cachées : des discriminations discriminées.

¹ Michel Dorais (professeur en sciences sociales à l'université Laval), *Être homo, aujourd'hui en France*, éditions H&O, 2012

Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont participé à ce travail, qui ont pris sur leur temps professionnel ou privé pour apporter leur expérience, leurs connaissances et leurs savoir-faire en participant aux divers groupes de travail, aux auditions et aux rencontres. Je remercie aussi toutes celles et tous ceux – en particulier le Collectif éducation nationale contre les LGBT-phobies – qui, par leurs contributions écrites, leurs informations et leurs mises en relation, ont fait que ce rapport soit aussi un travail collectif.

Les trois groupes de travail organisés au ministère de l'éducation nationale et les auditions et rencontres que j'ai pu mener depuis le début de ma mission ont été d'un apport très utile à la réflexion et à la définition des actions et mesures qui devront être engagées par le ministère de l'éducation nationale dans les prochaines années.

Je remercie de leur soutien et leur aide les personnels de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES). L'ouvrage *Les minorités sexuelles face au risque suicidaire. Acquis des sciences sociales et perspectives*² fait référence en matière de suicide.

² Ouvrage collectif de François Beck, Jean Marie Firdion, Stéphane Legleye et Anne Marie Schiltz, collection « Santé en action » de l'INPES, 2010, 112 p.

1. MÉTHODOLOGIE DU RAPPORT

1.1 AUDITIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Dans le cadre de la lettre de mission du ministre de l'éducation nationale (**voir annexe 1**), je me suis attaché à accomplir un travail d'écoute et d'échange avec les acteurs de la lutte contre les LGBT-phobies à l'École : les associations LGBT intervenant ou pas en milieu scolaire, les syndicats de l'éducation nationale et les parents d'élèves représentés dans le Collectif éducation nationale contre les LGBT-phobies, les acteurs et professionnels du ministère de l'éducation nationale de tous niveaux, et enfin les chercheurs qui ont étudié les problématiques de l'homophobie et la transphobie et/ou du suicide des jeunes LGBT en milieu scolaire et publié sur ces sujets.

Conformément à ma lettre de mission, j'ai mis en place trois groupes de travail principalement ouverts aux associations LGBT, aux spécialistes ou chercheurs et aux acteurs intervenant en milieu scolaire. Il s'agissait d'avoir un échange sur les problématiques de la lutte contre les LGBT-phobies à l'École, de dégager des consensus et des analyses communes entre les divers partenaires, de déterminer les priorités, d'évaluer les actions existantes et d'entendre les revendications. Ces groupes ont porté sur la problématique générale, sur la question spécifique du suicide et sur celles de la violence et du harcèlement LGBT-phobe (**voir annexe 2 – Listes des participants aux groupes de travail**).

J'ai aussi souhaité approfondir les échanges en groupe de travail par des rencontres complémentaires avec les associations et les organisations participantes.

Je me suis aussi fixé comme objectif, dans la mesure du possible, de rencontrer largement des personnels, cadres et responsables du ministère de l'éducation nationale concernés par leurs fonctions ou ayant une expérience dans la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

Soixante treize auditions et entretiens ont ainsi complété le travail des groupes cités ci-dessus (**voir annexe 3 – Liste des auditions et entretiens**).

1.2 UNE ENQUÊTE NATIONALE AUPRÈS DES RECTORATS

Dès le début de ma mission en septembre 2012, j'ai constaté qu'il n'y avait aucune donnée centralisée concernant les politiques et les actions de lutte contre les LGBT-phobies au ministère de l'éducation nationale. Afin de pallier cette carence, j'ai établi un questionnaire à destination des recteurs des trente académies métropolitaines et d'outre-mer pour établir un état des lieux et essayer de faire l'inventaire des actions de formation ou de sensibilisation des personnels, des actions en direction des élèves, des liens institutionnels avec les associations, des interventions en milieu scolaire (IMS), des projets pilotes, etc. Ce travail était le préalable à la réalisation d'un rapport qui intègre au plus près les réalités de terrain.

Il m'est vite apparu que, pour assurer une analyse approfondie de la situation et permettre aux rectorats de répondre dans des conditions optimales à l'enquête nationale, la durée d'étude et de préparation de ce rapport, qui devait au départ être de trois mois, devait être portée à six mois.

1.3 UNE ANALYSE DES PROGRAMMES ET DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Sur le plan national, je me suis attaché à recenser et à analyser les programmes scolaires et les ressources pédagogiques qui abordaient les problématiques LGBT, comme les programmes de sciences de la vie et de la Terre, les séances d'éducation à la sexualité, les guides des intervenants et des formateurs, les campagnes nationales « ligne Azur », etc. Cela afin de compléter l'état des lieux et d'avoir une vision la plus complète possible de l'existant.

1.4 QUELQUES DÉFINITIONS

Pourront être utilisées dans ce document les définitions suivantes, conformes à celles qui sont utilisées par les organisations internationales. (Sources : *Principe de Jogjakarta – principes sur l'application de la législation internationale en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre*, 2007. *La discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre en Europe*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2011.)

Bisexuel(le) : Une personne bisexuelle se définit comme une personne attirée à la fois par les hommes et par les femmes. Certains hommes et certaines femmes ont adopté ce terme pour décrire leur identité.

Gay : Le terme « gay » peut se référer à une attraction sexuelle envers le même sexe, aux rapports sexuels avec des personnes de même sexe et, de manière générale, à une identité culturelle homosexuelle. Cependant, il désigne souvent les hommes éprouvant une attraction sexuelle pour d'autres hommes et qui ont des relations intimes principalement avec des hommes.

Genre et sexe : Le terme « sexe » désigne des différences biologiquement déterminées, tandis que « genre » renvoie aux rôles, comportements, activités et attributs socialement construits qu'une société donnée considère appropriés pour les hommes et les femmes.

Homophobie : Peur, rejet ou aversion, souvent sous la forme d'attitudes stigmatisantes, de comportements discriminatoires ou de violences envers les homosexuels et l'homosexualité.

LGBT-phobie : Peur, rejet ou aversion, souvent sous la forme d'attitudes stigmatisantes, de comportements discriminatoires ou de violences envers les lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuel(le)s.

Identité de genre : Désigne l'expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance.

Intersexe : Personne née avec des caractères sexuels primaires et secondaires masculins et féminins.

Lesbienne : Femmes qui éprouvent une attirance sexuelle pour les femmes et ont des relations intimes principalement avec des femmes.

Orientation sexuelle : Capacité de chacun de ressentir une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle envers des individus du sexe opposé, de même sexe ou de plus d'un sexe, et d'entretenir des relations intimes et sexuelles avec ces individus. Elle est distincte de l'identité de genre.

Transgenre/transsexuel(le) : Désigne une personne dont l'identité de genre diffère de son sexe à la naissance. Les personnes transgenres peuvent être hétérosexuel(le)s, homosexuel(le)s ou bisexuel(le)s. Une personne transsexuelle est une personne transgenre qui suit ou a suivi un traitement (notamment chirurgical ou hormonal) destiné à faire en sorte que son corps corresponde au genre qu'elle vit.

2. LES LGBT-PHOBIES : DES CONSÉQUENCES DRAMATIQUES POUR LES JEUNES SCOLARISÉS

2.1 UNE LENTE PRISE DE CONSCIENCE

L'émergence d'une réflexion sur le lien entre les discriminations, stigmatisations et détresses psychiques a été, dans notre pays, particulièrement lente. Avant les années 1990, les chercheurs avaient de fortes réticences à étudier les questions portant sur l'orientation sexuelle, l'attirance sexuelle ou l'identité sexuelle, susceptibles de constituer une intrusion dans la vie privée des citoyens.

Il faudra attendre la loi sur le pacte civil de solidarité (PACS) et les débats qui ont entouré les articles de loi contre les discriminations des minorités sexuelles, mais aussi l'action des associations LGBT, pour qu'au début des années 2000 commence à être prise en compte dans les enquêtes la détresse psychique que provoquent les discriminations. Une détresse qui conduit trop souvent au suicide.

La France est donc en retard et manque encore d'enquêtes fondées sur des échantillons représentatifs prenant en compte non seulement l'orientation, l'attirance et l'identité sexuelles, mais aussi les agressions homophobes et transphobes, le harcèlement psychologique, les phénomènes de non-conformité de genre durant la jeunesse, et les stratégies de défense chez les jeunes en général ainsi que chez les jeunes scolarisés. Les chiffres avancés ici sont donc des ordres de grandeur.

2.2 QUI SONT LES VICTIMES DES LGBT-PHOBIES À L'ÉCOLE ?

Le nombre de victimes des LGBT-phobies dépasse largement le nombre de jeunes LGBT directement visés par les insultes, le harcèlement ou les coups. Non seulement les lesbiennes, gays, bisexuel(le)s et transsexuel(le)s ne sont pas les seuls touchés directement par la violence et la discrimination homophobe, mais, en outre, celles-ci affectent lourdement les autres jeunes LGBT témoins directs ou indirects.

◆ Les jeunes LGBT

Les personnes LGBT représenteraient environ 6 % de la population française selon les chiffres couramment admis en France. Parmi les jeunes de 15 à 18 ans, dès 1997, 6,1 % déclaraient une attirance pour les personnes du même sexe (Lagrange et Lhomond, 1997, étude citée dans l'ouvrage de l'INPES *Les minorités sexuelles face au risque suicidaire*)³. Il n'est pas inutile de rappeler que l'homosexualité concerne dans les mêmes proportions toutes les classes sociales et toutes les origines géographiques. L'acceptation de l'homosexualité, y compris par les homosexuel(e)s, varie, elle, selon des déterminants sociaux, culturels et philosophiques.

En France aujourd'hui, sur environ 12,1 millions d'élèves (dont 6,7 millions du premier degré et 5,4 millions du second), au moins 730 000 sont ou seront potentiellement directement concernés par les LGBT-phobies au cours de leur scolarité.

◆ Des jeunes non conformes aux stéréotypes de genre

«Folle, enclulé, PD, butch, camionneuse, gouine», ces qualificatifs font référence à la dissonance et à la non-conformité de genre de ceux – qu'ils soient ou non attirés par des personnes de même sexe – qui ne se conforment pas aux stéréotypes de genre par leur habillement, leur attitude, ou pour toute autre raison : timidité, absence de relation affective connue, la «rumeur»...

³ Mais dans les pays qui ont étudié depuis beaucoup plus longtemps que nous ces problématiques, comme la Belgique, la Suède, les États-Unis ou le Canada, le pourcentage couramment admis est de 10 %. En l'effet, il inclut les sous-déclarations dues à la peur de l'homophobie et repose sur une approche plus précise de la bisexualité.

Ce sont d'abord ces jeunes « repérables », identifiés pour leur orientation sexuelle et/ou leur identité de genre **réelle ou supposée**, qui subissent les discriminations homophobes et le harcèlement. Tous ne sont pas homosexuels : on oublie en effet souvent que des jeunes hétérosexuels sont victimes de propos ou de harcèlement homophobes parce qu'ils ne correspondent pas aux stéréotypes de genre de leur environnement scolaire. Ce phénomène est d'ailleurs souvent cité dans les témoignages des intervenants en IMS et par de nombreux spécialistes.

Pour autant, ces jeunes identifiés comme « gays » ou « lesbiennes » (ou plus rarement comme transgenres) ne représentent que « la pointe de l'iceberg ». La grande majorité des élèves concernés sont « invisibles », ce qui explique la sous-évaluation constante des LGBT-phobies à l'École.

◆ **Les invisibles : des victimes cachées**

À l'École, la grande majorité des jeunes LGBT choisissent de cacher leur orientation sexuelle, s'ils le peuvent. Ils ne sont donc pas toujours des victimes directes des discriminations homophobes, ce qui ne les empêche en rien d'en subir le poids (Li Kitts 2005). Les actes homophobes participent, en effet, à créer une ambiance d'hostilité, de stigmatisation et donc de repli sur soi, poussant très souvent les jeunes LGBT vers une dichotomie entre vie sociale et vie affective : ils dissimulent à leur famille et à leurs proches leur vie affective, craignant sa révélation et ses conséquences. C'est l'homophobie intériorisée. « *Ces jeunes vivent non seulement l'expérience du rejet de la part des autres, mais aussi de l'invisibilité de leur souffrance.* » (Ruiz, 1998; Dunn, 2002)⁴

Cette « invisibilité » a un coût psychologique lourd.

◆ **Les enfants vivant dans les familles homoparentales ou ayant un parent homosexuel**

On peut définir deux types d'enfants ou de jeunes concernés par cette problématique, amenée à prendre de l'ampleur avec la loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe.

- **Les enfants vivant dans des couples homosexuels** : il existe très peu de données statistiques sur les couples de même sexe en France. Les chiffres varient selon les chercheurs et les études. Les dernières études datent déjà de plusieurs années et situent (*a minima*) entre 10 000 et 40 000 le nombre d'enfants concernés. Ces chiffres anciens sont aujourd'hui certainement à revoir à la hausse.

- **Les enfants ayant un parent homosexuel et vivant dans des familles hétérosexuelles recomposées** : Selon Maks Banens, démographe, auteur avec Eric Le Penven d'une étude de l'Institut national d'études démographiques (INED) sur l'homoparentalité en France, le chiffre de 200 à 300 000 enfants ayant un parent homosexuel est tout à fait plausible. Beaucoup de ces enfants sont nés d'une précédente union hétérosexuelle. Il convient également de ne pas oublier les situations de transparentalité, moins nombreuses, mais qui existent et nécessitent d'être prises en compte.

Conclusion : en moyenne, au moins deux élèves par classe sont concernés.

Si l'on additionne les jeunes LGBT, les jeunes hétérosexuels non conformes aux stéréotypes de genre, ainsi que les enfants élevés par des familles homoparentales et ceux ayant un parent homosexuel, c'est probablement plus d'un million d'élèves qui sont ou seront potentiellement concernés par les discriminations LGBT-phobes pendant leur scolarité.

2.3 LES MANIFESTATIONS DE L'HOMOPHOBIE EN MILIEU SCOLAIRE

Les établissements scolaires ne sont pas, loin de là, préservés de l'homophobie. Selon les chiffres de SOS- Homophobie, énoncés dans son rapport de 2009 qui s'appuie sur les témoignages recueillis dans l'année par la ligne d'écoute, les actes de nature homophobe ont lieu pour 40 % d'entre eux au lycée, et pour

⁴ Ouvrage collectif de François Beck, Jean Marie Firdion, Stéphane Legleye et Anne Marie Schiltz, collection « Santé en action » de l'INPES, 2010, 112 p.

38 % au collège. Le rapport de la DGESCO (Rapport relatif aux auditions sur les discriminations en milieu scolaire remis au ministre de l'éducation nationale – 22 septembre 2010) avait été commandé par le ministre Xavier Darcos (voir annexe 4). Il fournit un panorama intéressant. Les chiffres actuels concernant le harcèlement homophobe disponibles au ministère de l'éducation nationale sont particulièrement peu significatifs : SIVIS, le système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire, recensait en 2012 158 cas à motivation homophobe, soit 1 % de la totalité des signalements. Ces chiffres (SIVIS) sont en total décalage avec ceux de l'enquête de SOS-Homophobie, mais aussi avec les témoignages des enseignants et des associations impliquées dans la lutte contre l'homophobie. À titre de comparaison : « *En Belgique, une étude menée sur les jeunes lesbiennes, gays et bisexuel(le)s ayant fréquenté l'école au cours des trois dernières années a révélé que 48 % avaient subi des moqueries et avaient été tournés en dérision, que 39 % avaient été insultés, que 36 % avaient été en butte à un isolement social, et que 21 % avaient été victimes d'intimidation. Des conclusions similaires ont été rapportées en France, en Hongrie, aux Pays-Bas et en Espagne. Aux Pays-Bas, 35 % de ces élèves ont indiqué qu'ils ne se sentaient jamais ou que rarement en sécurité à l'école, contre 6 % pour l'ensemble des élèves.* » (Booklet 8/Education Sector : Response to homophobic Bullying – UNESCO – 2012)

◆ De l'insulte aux coups...

• Les agressions verbales

La majorité (55 %) des manifestations d'homophobie recensées sont des moqueries et insultes. Ces actes sont renouvelés ou permanents pour 46 % d'entre eux.

Les groupes de travail et les experts auditionnés ont tous souligné la banalisation des insultes LGBT dès l'école primaire, phénomène culturel qui semble ne pas être suffisamment pris en compte par les équipes éducatives. L'emploi de mots comme « pédé » ou « enculé », par exemple, n'est d'ailleurs souvent pas conscientisé par le jeune. Ce mot est employé comme une simple expression courante, bien que très stigmatisante.

• Le harcèlement

Le harcèlement représente 15 % des manifestations d'homophobie à l'encontre des élèves et des étudiants (14 % à l'encontre des personnels de l'éducation nationale). Les groupes de travail ont insisté sur le fait que ce n'est pas en classe, mais dans la cour de récréation, les couloirs, les toilettes ou devant l'établissement, loin du regard des adultes, que se passent la majorité des actes de harcèlement. Le harcèlement est caractérisé par la répétition et l'humiliation publique, qui épuisent les victimes enfermées dans la caricature. Le harcèlement débute le plus souvent par un ensemble de moqueries, il utilise désormais parfois les nouveaux moyens de communication (*happyslapping*, Facebook, Twitter, etc.). Le harcèlement ou l'injure homophobe se développent en effet sur les réseaux sociaux, prolongement de la cour de récréation. Cette question de la cyberviolence, qui dépasse le cadre de la lutte contre l'homophobie, est aujourd'hui prise en compte par la Délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire.

• La violence physique

Dans 5 % des cas recensés par *l'Enquête sur l'homophobie en milieu scolaire* de SOS-Homophobie (2009), l'homophobie se traduit par des coups et blessures.

◆ Les discriminations discriminées

• Tabou

L'orientation sexuelle et l'identité de genre sont trop souvent considérées comme des sujets tabous. Les enseignants, comme le rappelle le rapport de la DGESCO appuyé par l'expérience des participants des groupes de travail, témoignent parfois de réticences à prononcer même les mots d'homophobie et/ou d'homosexualité, par crainte des réactions des élèves et des familles.

• Banalisation

Dès l'école primaire, les insultes homophobes sont malheureusement trop courantes, trop banalisées, alors que les insultes racistes, antisémites ou sexistes sont condamnées et sanctionnées par la communauté éducative. L'insulte LGBT-phobe bénéficie d'une certaine tolérance sociale en partie due à sa « désémantisation » (elle est utilisée sans réflexion sur son sens et sa portée) et à son absence d'incarnation. Dans la communauté

éducative, on peut être tenté de croire que, s'il n'y a pas d'homosexuel(le) directement visé(e), l'insulte est moins grave. Malheureusement, cette désémantisation est toute relative et n'est pas perçue comme telle par les jeunes LGBT et enfants de LGBT, témoins ou victimes de ces propos.

• Indifférence ou inaction

Les jeunes LGBT ne bénéficient pas toujours de l'écoute et du soutien qu'ils pourraient espérer de la part de la communauté éducative. Ils sont souvent perçus comme des éléments perturbateurs. Ils interrogent par leurs transgressions des normes, par leur provocation ou par leur rébellion. Ils mettent souvent les adultes mal à l'aise, les renvoyant à leurs propres préjugés, ou simplement le plus souvent à leur difficulté d'aborder cette problématique par manque d'information et de formation. L'indifférence ou l'inaction de la communauté éducative peuvent être ressenties d'autant plus douloureusement que le sentiment de solitude, d'isolement, la peur du regard des autres et du jugement négatif, la perte d'estime de soi et la culpabilisation accompagnent très souvent la découverte de son homosexualité au moment de l'adolescence, période de grande sensibilité et de construction des individus. Les jeunes LGBT sont alors très sensibles, positivement ou négativement, aux messages ou à l'absence de messages, aux attitudes de leur entourage scolaire et/ou familial. L'indifférence des adultes, psychologues scolaires, enseignants et chefs d'établissement est une cause importante de détresse et d'atteinte à l'estime de soi chez les jeunes LGBT (Cooper Nicols, 2007 ; Verdier et Firdion, 2003).

• Du rôle de la famille

«Ceux qui sont naturellement les plus proches sont aussi ceux dont le jugement importe le plus pour le jeune. C'est le cas du père et de la mère, mais aussi de la fratrie et de tout ce qui il ou elle côtoie tous les jours. Lorsque l'on écoute des parents qui viennent d'apprendre l'homosexualité de leur fils, on perçoit le plus souvent que cette révélation a été vécue comme une onde de choc bouleversant la vision des liens familiaux et provoquant une nouvelle mise en mouvement de la dynamique familiale. Or, contrairement à une jeune victime de discrimination raciste, par exemple, la jeune lesbienne ou le jeune gay ne retrouve pas au sein de sa famille une culture, ni une expérience qui lui apporterait un soutien et l'aiderait à lutter contre sa propre stigmatisation. Selon une étude américaine de 1989, les deux tiers des parents interrogés déclarent avoir eu une première réaction négative et la moitié se sentait coupable.» (Eric Verdier et Jean Marie Firdion, *Homosexualité et suicide*, H&O Editions)

À l'inverse de ce qui se passe dans le cas des discriminations racistes ou des handi-phobies par exemple, dont les victimes bénéficient du soutien de leur famille, la famille des jeunes LGBT, dans la très grande majorité des cas, n'est pas informée du vécu, des souffrances et des difficultés du jeune. Pourtant, lorsqu'elle peut apporter un soutien marqué à son enfant LGBT et qu'elle est entendue et soutenue par la communauté éducative, le rôle de la famille est prépondérant pour l'équilibre psychologique des jeunes LGBT.

Le « coming out » volontaire des jeunes LGBT se situe aux environs de 20 ans dans la très grande majorité des cas. C'est un élément central dans la problématique de la lutte contre les LGBT-phobies à l'École.

Le « coming out » se fait en effet d'abord auprès des amis très proches, puis de la famille (si cela est possible) et, enfin, de façon concentrique par rapport au cercle des relations affectives. Ce qui, souvent, met les familles « hors jeu » durant la période de scolarisation secondaire des jeunes concernés, dans une proportion très importante inversement proportionnelle à l'âge du « coming out ». Il faut aussi noter le risque de rupture familiale, y compris pour les adolescent(e)s au moment du « coming out ». L'association Le Refuge indique que sa ligne d'appel dénombre ces derniers mois une recrudescence du nombre de demandes d'hébergement de jeunes LGBT « jetés à la rue » par leurs parents.

Le professeur Michel Dorais constate aussi une tendance à la baisse de l'âge de découverte de son homosexualité chez les jeunes LGBT : le plus souvent entre 12 et 15 ans.

Michel Dorais précise les conditions de cette prise de conscience : *« La découverte de son attirance envers les personnes du même sexe est plutôt une évolution qu'un événement soudain. Graduellement, au cours de l'enfance ou de l'adolescence, le jeune garçon ou la jeune fille s'aperçoit qu'il ou elle ne réagit pas en son for intérieur comme la majorité de ses congénères. L'émoi que ses compagnons ou compagnes expriment devant les personnes de l'autre sexe, c'est plutôt (ou en plus, pour les jeunes bisexuel le s) à l'endroit de personne du même sexe qu'il ou elle l'expérimente. Au début, il n'y a pas forcément de mot ou d'étiquette à placer dessus.*

Seulement une impression d'étrangeté. C'est le plus souvent à travers la pression sociale au conformisme que prend forme dans la tête de l'enfant ou de l'adolescent la constatation suivante : il se pourrait que je sois différent-e de ce que l'on attend de moi... »

2.4 LES CONSÉQUENCES DE L'HOMOPHOBIE : DE L'ISOLEMENT AU SUICIDE

Dans un contexte normatif où tout le monde est présupposé hétérosexuel, à un âge où l'identité sexuelle et affective se construit et où les questions liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre émergent, tant pour les garçons que pour les filles, les adolescents LGBT se trouvent confrontés à l'homophobie. De la moquerie au rejet, du harcèlement aux menaces et à la violence physique concernant l'apparence ou le comportement sexuel ou affectif de la personne visée, ces manifestations des LGBT-phobies pèsent très tôt sur la représentation et la construction de soi.

Les conséquences néfastes de l'homophobie sur le bien-être des jeunes concernés ne sont plus à démontrer. Les situations de détresse psychologique auxquelles l'homophobie peut conduire ont été notamment étudiées par Jean-Michele Pugnère (voir le résumé de sa thèse de doctorat en **annexe 5**). Le sentiment d'isolement et la peur d'une réaction négative des parents et/ou des proches font que l'homosexualité, au moment de l'adolescence, est difficile à assumer, à accepter. La prise de conscience de la « différence » est souvent précoce, comme l'écrit Michel Daurais : la difficulté d'en parler, d'être écouté et de ne pas être jugé conduit ces jeunes vers l'isolement, le mensonge et la souffrance. Ce phénomène très présent chez les garçons (mais aussi chez les filles) est renforcé par la fréquence des insultes homophobes, qui leur renvoient une image dévalorisante et négative, laquelle renforce la peur de l'homophobie vécue et nourrit l'homophobie intériorisée.

Les conséquences de l'homophobie sur les victimes, qu'elles soient LGBT ou non, sont du même ordre. Une étude de 1995 à Seattle a ainsi mis en évidence que le taux de tentative de suicide dans l'année chez les jeunes hétérosexuels, de 5,7 % en moyenne, atteignait 20 % chez ceux qui avaient été victimes d'attaques homophobes. (Pierre Tremblay. « Orientation sexuelle chez les jeunes présentant des problèmes suicidaires », *Vis-à-vis*, n° 10, vol. 2.)

DES STRATÉGIES VARIÉES FACE À L'HOMOPHOBIE

Extrait de *Les minorités sexuelles face au risque suicidaire. Acquis des sciences sociales et perspectives*, INPES, collection « Santé en action », 2010 :

« La manifestation de caractéristiques visibles considérées comme appartenant au sexe opposé augmente donc le risque de harcèlement et d'agression homophobe, accroissant le « minority stress » des LGBT. Cela peut conduire ces jeunes au repli sur soi, ou à l'inverse les pousser vers d'autres stratégies : par exemple, une stratégie de l'outrance, plus répandue chez les garçons (le garçon va souligner, exagérer son atypicalité, et devenir « la folle de service », ce qui lui permettra de s'allier les sympathies de certains de ses camarades par son rôle d'amuseur). Il est à noter que cette situation contribue aussi à alimenter l'homophobie (et la transphobie) par la caricature et ainsi à renforcer les préjugés et les stéréotypes. » Extrait de François Beck, Jean Marie Firdion, Stéphane Legleye et Anne-Marie Schiltz.

D'autres optent pour une stratégie d'acceptation de leur orientation sexuelle et de rébellion : *« Le jeune va assumer sa différence et s'opposer à ses persécuteurs, il adoptera la figure du « rebelle » face à ses pairs et aux adultes. »* (Verdier et Firdion, 2003)

Ces stratégies ont cependant un coût psychique et physique, surtout à long terme. Plusieurs équipes de chercheurs ont mis en évidence la forte prévalence à l'anxiété parmi ces populations, comme l'écrivent Gilman et coll. (2001) et Patchankis et Goldfried (2006). »

◆ Des conséquences sur la sociabilité

La stigmatisation permanente, même si elle ne vise pas explicitement et directement une « victime », lui renvoie l'image, la représentation, que l'homosexuel ou la personne non conforme à son genre assigné à sa naissance est par définition « méprisable », et que sa stigmatisation est « légitime ». On voit donc apparaître des comportements de résilience, mais aussi une perte d'estime de soi, de l'anxiété, de la honte, de la culpabilité, la crainte permanente d'être « démasqué » ou harcelé. Cela entraîne un repli sur soi, un risque majeur de comportements agressifs envers soi-même, de conduites à risques (alcool, drogues, rapports sexuels non protégés, etc.).

◆ Des conséquences sur la scolarité

L'homophobie se traduit, chez 16 % des victimes, par une baisse des notes (source : « *Enquête SOS-Homophobie* »). Le sentiment de marginalisation et de mise à l'écart conduit parfois, non seulement à une baisse des résultats, mais également à la démotivation scolaire, à l'absentéisme et au décrochage scolaire. Ce constat est confirmé par les études internationales.

◆ La sursuicidalité des jeunes LGBT : une conséquence directe de l'homophobie

35 % des victimes font état de mal-être et de déprime, 32 % de repli sur soi, 21 % de révolte, 9 % d'une aggravation des conduites à risques (SOS-Homophobie, 2009). **La dépression et l'isolement sont la porte ouverte aux tentatives de suicide.**

Toutes les études convergent vers un constat simple : le rôle central des LGBT-phobies vécues ou intériorisées. Le consensus des scientifiques internationaux comme des chercheurs de l'INPES est en effet clair : l'homophobie est un facteur de risque du comportement suicidaire : « *Les phénomènes d'exclusion, de rejet, de mépris, de stigmatisation peuvent conduire en effet à une perte d'estime de soi, à une perte de confiance dans l'avenir et dans les autres.* »

« *L'omniprésence du modèle hétérosexuel ainsi que les différentes formes d'intolérance à l'homosexualité accroissent chez les minorités sexuelles et chez les personnes prises pour cible par les homophobes les facteurs de risque : état dépressif, baisse des résultats scolaires, consommation de substances psychoactives, conflits familiaux, isolement, agressions. L'homophobie génère ou entretient la honte éprouvée devant « sa nature », devant soi-même, qui peut parfois conduire à des conduites suicidaires.* » (Hillier et Harrison, 2004).

Les jeunes générations, selon l'INPES sont particulièrement touchées : « *Au sein des minorités sexuelles, les jeunes semblent présenter des risques de tentatives de suicide plus élevés que les adultes : les jeunes d'aujourd'hui seraient-ils plus vulnérables que leurs aînés ?* »

Les études menées en France sont toutes corroborées par la littérature scientifique internationale. **Nous ne pouvons aujourd'hui établir que des fourchettes de sursuicidalité, mais le constat est particulièrement sombre et alarmant.**

« *Selon les études épidémiologiques récentes, parmi les adolescents et jeunes adultes, les populations LGBT ont 2 à 7 fois plus de risques d'effectuer une ou plusieurs tentative(s) de suicide au cours de leur vie que les populations hétérosexuelles.* » (François Beck, responsable du département enquêtes et analyses statistiques INPES)

Ces risques sont de 2 à 4 fois supérieurs pour les filles, et de 5 à 10 fois pour les garçons, ce qui représente des dizaines de suicides chaque année.

2.5 L'HOMOPHOBIE : UN PROBLÈME ÉDUCATIF QUI DOIT ÊTRE TRAITÉ PAR LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Comme le souligne l'UNESCO, « le harcèlement homophobe est un problème éducatif qui doit être traité par le secteur de l'éducation ». Il viole le droit à l'éducation de tous et compromet les résultats éducatifs. Il remet en cause le droit au respect au sein de l'environnement scolaire : égale dignité de tous les enfants, respect de leur identité, de leur intégrité, de leur droits de participation et protection contre les toutes les formes de violence. (Booklet 8/Education Sector : *Response to homophobic Bullying* – UNESCO – 2012.)

Parmi les participants aux groupes de travail, un consensus très net s'est dégagé autour de la nécessité de lutter contre le harcèlement et la discrimination homophobe, non seulement pour en protéger les victimes, mais également pour améliorer le climat scolaire. Comme le souligne Eric Debarbieux, délégué ministériel chargé de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire, qui a participé au groupe de travail sur les violences homophobes : « *C'est prévenir la délinquance et le mal-être des victimes, et par voie de conséquence, créer un climat scolaire propice au savoir* ».

Il est à noter aussi que de nombreux intervenants, qui ont pu mener des actions de lutte de longue durée dans les établissements contre les discriminations LGBT, signalent que ce « point d'entrée » a permis d'élargir les débats aux discriminations sexistes et racistes, ainsi que les discriminations croisées qui sont malheureusement souvent oubliées dans une approche uniquement catégorielle (racisme, sexisme et LGBT-phobies). Ils ont tous constaté avec les équipes pédagogiques impliquées une amélioration du climat global de l'établissement. Un climat scolaire inclusif nécessite de lutter contre toutes les discriminations.

3. ÉDUCATION NATIONALE : ÉTAT DES LIEUX ET ÉVALUATIONS DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES LGBT-PHOBIES À L'ÉCOLE

Depuis quelques années, diverses circulaires ministérielles font référence aux préjugés sexistes ou homophobes et à la lutte contre l'homophobie à l'École. Cette première avancée est à mettre au crédit de la mobilisation des syndicats de l'éducation nationale à travers le Collectif éducation nationale contre les LGBT-phobies, qui n'a cessé de sensibiliser et d'alerter les autorités sur ces problématiques.

J'ai souhaité dans cet état des lieux évaluer les politiques concrètes en termes d'actions et de moyens ayant accompagné la mise en œuvre de ces circulaires dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) – tant au niveau des séances d'éducation à la sexualité que des interventions en milieu scolaire (IMS), des programmes d'éducation sexuelle en sciences de la vie et de la Terre, etc. Cet état des lieux intègre l'évaluation des actions menées au niveau des rectorats (enquête auprès des trente académies), ainsi que l'évaluation de la campagne Ligne Azur engagée depuis trois ans par le ministère dans les EPL.

3.1 UNE COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE ENCORE TROP PEU MOBILISÉE

◆ L'enquête nationale auprès des recteurs d'académie – 2013 – Analyse des résultats

Vingt-cinq académies sur trente ont répondu à cette enquête. Dans ces vingt-cinq académies, on constate une difficulté chez la grande majorité des répondants à bien identifier et comprendre les questions liées aux problématiques LGBT, ce qui laisse place à des réponses assez générales, voire hors sujet. La qualité des réponses est en relation directe avec la présence ou non d'un interlocuteur référent en charge des discriminations LGBT dans les rectorats.

Globalement, sur la base de cette enquête, on constate que les rectorats sont encore trop peu mobilisés sur cette problématique. Seuls deux d'entre eux mentionnent la lutte contre les discriminations LGBT dans leur projet académique. Neuf académies seulement ont un personnel théoriquement et partiellement chargé de ces problématiques, et aucune d'elles n'a de référent exclusivement affecté à la lutte contre les LGBT-phobies. En ce qui concerne les associations qui interviennent en milieu scolaire sur les LGBT-phobies, trois académies ont agréé des associations spécialisées, et trois autres travaillent avec des associations locales de façon informelle. On notera que l'académie de Paris et celle de la Martinique sont les seules capables de fournir un état précis des IMS et du nombre d'élèves formés.

Un point positif : les conseils académiques de vie lycéenne (CAVL), pour la moitié d'entre eux ont demandé à se saisir des problématiques des LGBT-phobies au lycée.

En matière de formation continue, seulement un tiers des académies propose des modules, souvent intégrés dans les formations à l'éducation à la sexualité, et limités en nombre de places. Trois académies ont développé des outils spécifiques sur ces problématiques.

Enfin, les rectorats, à l'exception de l'académie d'Amiens, ne peuvent donner que des indications partielles sur l'implication de leurs établissements dans la campagne Ligne Azur.

(Voir l'annexe 6 – Analyse de l'enquête auprès des rectorats)

◆ Les projets innovants recensés par l'enquête auprès des rectorats

Un certain nombre d'initiatives concernant la lutte contre les LGBT-phobies, souvent innovantes, existent pourtant.

• Académie de Bordeaux

Le collège Georges-Rayet à Floirac (Gironde) met en place actuellement un projet éducatif, « Lutte contre les discriminations homophobes ». Inscrite au projet CESC du collège, cette action se développe essentiellement autour de deux axes :

- solidarité et lutte contre les discriminations;
- éducation à la sexualité.

A l'origine du projet, le club santé du collège. Huit élèves de 4^e et de 3^e volontaires se sont rapidement saisis des questions d'homosexualité et de l'homophobie dans le cadre du thème annuel « Prévention et santé en matière de sexualité ». Ayant constaté que des réflexions sexistes et homophobes étaient fréquemment échangées entre élèves, générant bagarres, isolement et sentiment de dévalorisation de soi, les élèves impliqués dans le projet ont mis en place une série d'actions déclinées sur l'année scolaire :

- diagnostic de l'homophobie au collège grâce à un questionnaire anonyme distribué à leurs camarades ; rédaction d'un article dans le journal du collège ;
- organisation de « happenings » dans des lieux très fréquentés de l'établissement à l'occasion du 17 mai 2013, « Journée internationale de lutte contre l'homophobie ». Ils conçoivent des saynètes de théâtre destinées à faire réagir le public, à provoquer le débat. Ces saynètes sont écrites avec le soutien d'un dramaturge dont l'intervention est subventionnée par la mairie de Floirac dans le cadre des dispositifs de réussite éducative. Elles seront jouées par une troupe de lycéens ;
- mise en œuvre d'une campagne d'information et de sensibilisation au collège avec l'aide de l'association Contact Aquitaine. Une soirée sur le thème « Les discriminations, un obstacle à la réussite scolaire et personnelle » avec les élèves et leurs parents sera organisée (information et débat sur les stéréotypes sexuels, le sexisme, l'homophobie, et toutes les formes de discriminations) ;
- tous les élèves de quatrième bénéficieront d'une intervention de deux heures en classe pour approfondir ce sujet (mai-juin 2013).

• Académie d'Amiens

- Collège Juliot-Curie (Tergnier dans l'Aisne). Depuis trois ans, cet établissement travaille sur la rédaction d'une charte contre les discriminations, y compris la lutte contre l'homophobie. Les délégués de sixième et cinquième ont rédigé cette charte, qui a été officiellement signée en présence des membres de la communauté éducative et du maire de Tergnier. Il est prévu de mener une campagne d'affichage dans l'établissement (lieux stratégiques et toutes les salles de classe). La charte sera aussi insérée dans les carnets de correspondance des élèves.
- Espace scolaire Condorcet (Saint-Quentin dans l'Aisne). Dans le cadre du CESC, différents sujets sont abordés par le biais d'un concept de « café branché ». Le « café branché » de l'espace scolaire Condorcet fonctionne, depuis deux ans, sur le principe de « café philo ». Les thématiques sont proposées dans différents ateliers, sous une forme ludique. Le café branché a comme fil conducteur le thème « vie affective et sexuelle ». L'information et la prévention, qui sont une partie de l'éducation à la sexualité, se font par cet intermédiaire. Le café branché est un vecteur important d'information sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et la lutte contre les discriminations.

• Académie de Besançon

Le CAVL et le rectorat ont organisé un concours avec les CLVL sur le thème « Discriminant, discriminé. Et toi, tu es quoi ? » Les lycéens ont réalisé et conçu des vidéos, dont une sur l'homophobie.

• Académie de Strasbourg

Une plaquette intitulée *L'homophobie, la connaître, la combattre* a été réalisée en 2009 par la direction académique du Bas-Rhin en partenariat avec le CIDFF, l'association Thémis et la Halde. Elle a été accompagnée d'une formation dans le cas du PAF en 2009-2010 et 2010-2011 sur le thème « Discriminations et homophobies, comment faire évoluer les représentations sociales ».

• Académie de Lyon

Dans le cadre du festival du film gay et lesbien de Saint-Etienne, les lycéens étaient invités à une séance de cinéma suivie d'un débat avec des experts sur la lutte contre l'homophobie. Ce temps fort était préparé en amont par les équipes des établissements dans le cadre d'échanges sur l'orientation et les identités sexuelles, et plus largement sur la relation amoureuse.

◆ Le bilan des campagnes d'information : Ligne Azur

Ligne Azur est un dispositif permanent de l'association Sida Info Service. Elle informe, écoute et soutient les jeunes qui se posent des questions sur leur orientation ou leur identité sexuelle. En 2013, le ministère de l'éducation nationale a engagé pour la quatrième année consécutive auprès de tous les établissements d'enseignement secondaire une campagne composée d'affiches et de cartes mémo pour faire connaître le numéro Azur aux collégiens et aux lycéens.

Dans le cadre de ce partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, la campagne Ligne Azur permet de mieux faire connaître ce service dans les collèges et les lycées durant environ deux semaines au début du mois de mai (17 mai – Journée internationale de lutte contre l'homophobie).

Théoriquement diffusée aux 12 000 EPLE, cette campagne se composait la première année d'un kit de communication de deux affiches, de 200 cartes mémo et de brochures intitulées *L'homophobie, savoir et réagir* destinées aux équipes éducatives, puis d'un kit affiches et de cartes mémo pour les années suivantes.

Si l'on croise les informations partielles remontées des rectorats, le sondage de la DEPP auprès des chefs d'établissement et les informations du Collectif éducation nationale contre les LGBT-phobies, le bilan des trois dernières années de la campagne Ligne Azur est mitigé. Environ la moitié des établissements n'ont pas diffusé les affiches. Quant aux établissements qui les ont utilisées, la moitié les a installées uniquement à ou près de l'infirmerie. Seuls un quart des établissements les ont placardées dans un lieu de passage, comme demandé dans le courrier d'accompagnement. Les cartes mémo ont été globalement mieux distribuées, notamment dans les infirmeries et/ou à la vie scolaire par les CPE.

Le visuel de cette campagne est considéré par beaucoup d'associations comme complexe, et pas assez « dynamique ». Il devra évoluer. Enfin, on signale une seule remontée négative concernant des parents d'élèves dans un établissement, et une très faible diffusion de la campagne dans les établissements privés sous contrat.

(Voir annexe 7 – Bilan de la diffusion des campagnes Ligne Azur)

◆ Une formation et une information insuffisantes

Dans le cadre de l'enquête de « politique éducative » de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) auprès des chefs d'établissement, la mission Prévention des discriminations et égalité fille-garçon de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) a souhaité intégrer une série de questions portant sur les discriminations LGBT, leur perception et les actions engagées dans les établissements. Cette enquête de « politique éducative » est en voie de publication par la DEPP et porte sur 488 EPLE, dont 50 Eclair.

Sur l'ensemble des chefs d'établissement sondés, 12 % considèrent l'homophobie comme un problème moyen ou important. 86 % n'ont pas prévu d'actions du CESC pour la lutte contre l'homophobie.

Ce sondage démontre, s'il en était besoin, la faible sensibilisation à la lutte contre les LGBT-phobies à l'école. Ces chiffres concordent avec l'expérience de terrain des intervenants des groupes de travail, qui notent que trop peu de projets académiques ou de projets et de règlements intérieurs d'établissement incluent les LGBT-phobies.

Cela peut tenir à plusieurs raisons :

- une absence de formation et de sensibilisation à ces problématiques ;
- l'absence d'une politique nationale de lutte contre les discriminations LGBT qui encouragerait les chefs d'établissement;
- la sous-évaluation de ces discriminations pour des raisons culturelles ou religieuses (niveau de non-réponse de l'enseignement privé) ;
- la crainte de réactions de certains parents d'élèves.

• Un besoin de formation et de réassurance

L'ensemble des formateurs et intervenants en IMS soulignent l'ouverture d'esprit et la sensibilité à ces questions des personnels de l'éducation nationale qu'ils rencontrent. Mais la très grande majorité de ces personnels et enseignants reconnaissent leur sous-information et leur difficulté à aborder ces problèmes, ce qui justifie pour eux de faire appel à des intervenants extérieurs spécialisés.

Le problème central mis en avant lors des groupes de travail est le manque d'information, mais aussi le manque de formation, de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale aux problématiques des LGBT-phobies. En effet, du chef d'établissement au personnel de service de la cantine, des enseignants et CPE aux surveillants et aux personnels de santé, de documentation ou d'orientation, c'est l'ensemble des personnels des établissements qui doit avoir une meilleure sensibilisation à ces problématiques.

De nombreux intervenants ont par ailleurs insisté sur la nécessité de sécuriser les enseignants et les chefs d'établissement qui s'engagent dans la lutte contre les LGBT-phobies. Il est souhaité des directives claires de la part du ministère, tant en matière de lutte contre les discriminations qu'en matière d'éducation à la sexualité élargie aux problématiques LGBT.

L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT

Les auditions et les entretiens menés dans le cadre de ma mission font souvent apparaître une plus grande difficulté à être entendus par les équipes pédagogiques pour les parents dont les enfants sont victimes de harcèlement LGBT-phobe et scolarisés dans l'enseignement privé.

Les lignes d'écoute des associations qui luttent contre l'homophobie ont toutes enregistré une recrudescence d'appels de jeunes issus de ces établissements, mais aussi de parents d'élèves, durant la période de médiatisation du débat sur « le mariage pour tous ». Une certaine radicalisation des positions a engendré une recrudescence des actes et propos homophobes. L'enseignement public n'est pas épargné par ce phénomène.

Il est à noter que les échanges que j'ai eus avec le secrétariat général de l'enseignement catholique laissent entrevoir une prise de conscience des dangers de l'homophobie pour les élèves et pour leur développement. Dans le respect de la spécificité de l'enseignement catholique, la mise en place d'un dispositif propre à l'enseignement catholique sous contrat pourrait être envisagée de façon complémentaire à mes recommandations.

3.2 UNE ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ À L'ÉCOLE INSUFFISAMMENT EFFECTIVE

◆ Ce que prévoient les textes

« L'éducation à la sexualité est une composante de la construction de la personne et de l'éducation du citoyen. À l'école, au collège et au lycée, elle vise à permettre aux élèves d'adopter des attitudes de responsabilité individuelle et sociale. » (Circulaire du 17 février 2003)

L'éducation à la sexualité doit contribuer, en lien avec les enseignements, à l'éducation à la santé des élèves et de la préparation à leur future vie d'adulte. Elle répond à la fois à des questions de santé publique (grossesses précoces non désirées, infections sexuellement transmissibles...) et « à des problématiques concernant les relations entre garçons et filles, les violences sexuelles, la pornographie ou encore la lutte contre les préjugés sexistes ou homophobes ». Il s'agit à la fois d'apporter aux élèves des connaissances scientifiques ; de permettre une meilleure perception des risques et de favoriser des comportements de prévention ; d'informer sur les ressources d'information, d'aide et de soutien dans et à l'extérieur de l'établissement ; d'accompagner la réflexion sur le respect mutuel, le rapport à l'autre, les règles de vie en commun, le sens et le respect de la loi et enfin de développer l'exercice de l'esprit critique, notamment par l'analyse des modèles et des rôles sociaux véhiculés par les médias.

L'éducation à la sexualité est inscrite dans le socle commun et doit se construire à la fois à travers les objectifs et contenus des enseignements et par le biais de l'organisation de séances spécifiques à tous les niveaux de la scolarité des enfants et des adolescents et ce, en lien avec les connaissances acquises à travers les programmes scolaires.

Théoriquement, à l'école, les jeunes élèves devraient avoir trois séances d'information à la sexualité par an, dispensées par les enseignants. Au collège et au lycée, c'est le chef d'établissement qui doit fixer en début d'année les modalités d'organisation et de planification de ces séances durant l'année. Ces séances peuvent se faire en partenariat avec des intervenants extérieurs à l'établissement.

Dans les programmes, les questions relatives à la sexualité sont essentiellement traitées en classe de quatrième, de troisième et de première en sciences de la vie et de la Terre. Les programmes sont basés sur une approche biologique et scientifique des mécanismes de la reproduction. Il s'agit de donner les bases biologiques indispensables pour comprendre les questions de sexualité et pour adopter une attitude responsable sur ces questions. L'accent est mis sur l'interface entre la biologie et les autres approches, sociales, sociétales et juridiques, qui ne sont pas traitées en cours de SVT et doivent être abordées par des dispositifs transdisciplinaires du type « séances d'éducation à la vie affective et sexuelle ». Les LGBT-phobies et les discriminations LGBT relèvent de cette approche transdisciplinaire.

Les questions relatives à la diversité des sexualités et à la lutte contre l'homophobie peuvent également être abordées en éducation civique (au collège) et en ECJS (au lycée) à travers des thèmes comme « la diversité et l'égalité » (5^e) ; « égalité, différences, discriminations » (CAP) ; « le citoyen face aux grandes questions éthiques » (2^{de}) ; « l'évolution de la famille » ; « le sexe et le droit » ; « droit et grands enjeux du monde contemporain » (TL), etc.

◆ Une obligation mal respectée

• Des séances aléatoires

Bien que cette obligation soit inscrite dans le code de l'éducation, les intervenants des groupes de travail et les experts auditionnés dressent un constat relativement négatif de l'éducation à la sexualité. Les circulaires ministérielles ne sont, en la matière, pas appliquées. Les cours sont dispensés de façon très aléatoire selon les établissements. Il faut dire que les intervenants extérieurs ne sont pas toujours sollicités ou disponibles, faute de moyens, et que le sujet peut déstabiliser un professeur devant sa classe. Trop souvent, l'éducation à la sexualité se réduit à une information sur la contraception, la prévention des maladies sexuellement transmissibles et/ou le sida. Les problématiques liées à l'homosexualité et à la transidentité sont peu ou pas abordées. Beaucoup d'intervenants regrettent que l'éducation à la sexualité, l'identité sexuelle ou la question de la construction du genre ne soient pas intégrées dans les programmes.

Il est dès lors souhaitable de voir évoluer l'éducation à la sexualité, d'une approche souvent trop médicale ou biologique vers une approche plus sociale et humaine : une éducation à la vie sexuelle et affective. C'est d'ailleurs l'un des objets du groupe de travail ministériel chargé de rendre effective l'application de la circulaire de 2003 sur l'éducation à la sexualité.

• Des outils parfois inadaptés

Bien que des outils pédagogiques de qualité existent, tant au niveau du primaire que du secondaire, ils restent encore trop confidentiels et ne sont pas expertisés et validés, puis mis à disposition ou vulgarisés auprès des enseignants. Les livrets intervenants et formateurs *Éducation à la sexualité*, qualifiés par certains intervenants des groupes de travail d'« hypocrites » voire d'« indigents » sur les sujets de l'homosexualité et de la transsexualité, ne sauraient tenir lieu d'unique ressource pédagogique. Dans ces deux documents, l'homosexualité n'est en effet pas prise en compte comme une forme de sexualité à part entière et les informations dispensées sont partielles, voire partiales.

Ainsi, dans le guide du formateur pour les collèges et les lycées *Éducation à la sexualité* document de référence pour les formateurs, il faut attendre la page 44 pour que l'homosexualité soit abordée très rapidement dans la rubrique « Questions difficiles », avec des thématiques aussi valorisantes que le sexe et l'argent, l'exploitation sexuelle, la prostitution, la sexualité et les médias, la pornographie.

Dans *Le guide d'intervention pour les collèges et les lycées* édité en 2008 par la DGESCO, l'homosexualité n'est pas davantage abordée, ou l'est curieusement. Par exemple, dans la fiche numéro 5 intitulée « L'identité sexuelle, rôles et stéréotypes, orientations sexuelles » (page 29), l'affirmation centrale est que « l'orientation sexuelle fait partie de la sphère privée », ce qui est vrai, mais qui conteste aussi à l'homosexualité sa place dans l'espace public et à l'École, renvoyant les questions LGBT à des problématiques strictement privées. (Voir annexe 8 – Analyse critique des guides éducation à la sexualité)

• Une médicalisation des problématiques LGBT

Comme l'ont souligné les intervenants des groupes de travail, les infirmiers et infirmières sont trop souvent les référents « naturels » pour les chefs d'établissement ou les recteurs. Cela, de fait, stigmatise l'homosexualité comme une sexualité à risque, « anormale » puisque relevant de la médecine. Cela ne participe pas à donner une image rassurante, positive, au jeune en période d'interrogation ou de confirmation de son orientation sexuelle.

Il est à noter que le niveau de formation et d'information des infirmiers et infirmières scolaires sur ces problématiques est pour le moins hétérogène, et que la très grande majorité d'entre eux n'a pas bénéficié de formations initiales ou continues aux problématiques LGBT-phobies. Il paraît indispensable de démedicaliser la lutte contre les LGBT-phobies.

◆ Des liens avec les partenaires à renforcer : les interventions en milieu scolaire (IMS)

Les retours des expériences internationales de lutte contre les discriminations LGBT font tous apparaître un partenariat fort entre les pouvoirs publics et les associations LGBT, lesquelles assurent un apport d'expertise ainsi qu'une forte capacité de mobilisation et d'interventions. Pour autant, le mouvement associatif ne peut continuer à prendre seul en charge la lutte contre les LGBT-phobies à l'École. Ses moyens sont limités, tant en matière d'intervention humaine (IMS) que de moyens logistiques et financiers. À l'inverse des autres pays qui ont développé des politiques fortes de lutte contre les LGBT-phobies et où le partenariat entre les ministères de l'éducation nationale et les grandes associations LGBT est formalisé depuis de nombreuses années, en France, ce type de partenariat n'existe pas. Bien que trois associations bénéficient de l'agrément éducation nationale, il n'y a pas de programme d'action commun élaboré au niveau du ministère de l'éducation. Deux raisons expliquent cette absence : un certain manque de volonté politique, et la relative dispersion des associations LGBT françaises – à l'inverse par exemple des associations britanniques qui sont, elles, regroupées au sein de l'association « Stonewall ».

Le nombre des élèves de l'enseignement secondaire qui ont bénéficié d'une IMS de sensibilisation aux discriminations LGBT par les associations du mouvement LGBT l'année dernière est estimé aux environs de 25 000 – soit 2,6 % des élèves.

LA PROCÉDURE D'AGRÉMENT

Pour obtenir un agrément, une association doit déposer un dossier auprès du bureau des actions éducatives, culturelles et sportives de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale. Le Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (CNAECEP) émet un avis sur le dossier d'agrément. Le ministre décide de l'attribution de l'agrément à l'association (procédure équivalente au niveau académique à la signature du recteur).

En ce qui concerne les agréments des associations au niveau national, la procédure fonctionne de manière satisfaisante. Trois associations sont agréées au niveau national : Contact, SOS-Homophobie et Estim. Très peu le sont en revanche au niveau académique. Bien qu'un certain nombre d'associations s'interrogent sur le bien-fondé d'une demande d'agrément éducation nationale, dans la mesure où cet agrément n'est pas nécessaire pour intervenir dans les EPLE (seul le chef d'établissement est décisionnel), l'agrément reste assimilé à un « label de qualité ». Pour les associations LGBT, la non-obtention de l'agrément académique, est vécue comme un frein à l'intervention en milieu scolaire, car souvent les chefs d'établissement justifient le refus d'intervention par l'absence d'agrément. Il est donc indispensable de resserrer les liens avec les associations, notamment au niveau académique, d'autant que les demandes d'intervention se multiplient.

• Des demandes de plus en plus nombreuses

Les associations intervenant en milieu scolaire ont signalé l'augmentation du nombre de demandes de la part des EPLE. Les moyens humains et financiers de ces associations étant limités, elles ont attiré l'attention sur deux types de problèmes :

- la nécessité de maintenir un bon niveau de formation et de qualification des intervenants (les associations sont conscientes que, dans le cadre d'un plan national de lutte contre les LGBT-phobies, elles ne pourront seules faire face à la demande) ;
- les difficultés de financement des IMS (les EPLE ayant souvent de moyens très limités, qui ne permettent pas toujours de payer les simples frais de déplacement des intervenants).

4. ÉLÉMENTS DE COMPARAISON INTERNATIONAUX

« Le harcèlement homophobe est un problème mondial. Violation des droits des apprenants et des enseignants, il obère notre capacité collective à parvenir à une éducation pour tous de qualité. Jusqu'à présent, toutefois, la recherche de remèdes à ses causes et à ses effets a fait l'objet de peu d'attention. Cela tient en partie aux sensibilités spécifiques qui s'expriment dans différents contextes et au fait que le problème soit mal reconnu et mal compris. » (M. Qian Tang, sous-directeur général pour l'éducation à l'UNESCO)

Au niveau international, on constate une prise de conscience des États contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. En Europe occidentale, la France est en retard en matière de politiques publiques de lutte contre les LGBT-phobies à l'école.

Je citerai en exemple le Royaume-Uni ou la Suède, non comme des modèles, car les différences profondes entre les systèmes éducatifs ne permettent pas la transposition, mais comme des pays qui se sont engagés fortement dans la lutte contre les discriminations LGBT.

• Une législation anti-discrimination exhaustive

Au Royaume-Uni et en Suède, la législation anti-discrimination est particulièrement complète et couvre le domaine de l'éducation. La *Public Sector Equality Duty* exige que les établissements scolaires prennent des mesures proactives pour combattre toutes les discriminations.

En Suède, la législation adoptée en 2008 couvre tous les critères de discrimination (y compris l'identité de genre) et tous les domaines (emploi, éducation, santé, etc.). Elle est prise en considération par les établissements scolaires, qui ont l'obligation légale de mettre en place des plans anti-discriminations.

• Des inspecteurs mandatés

Au Royaume-Uni, l'organisme en charge des inspections pédagogiques (OFSTED) évalue également les établissements scolaires en matière d'offre d'un environnement inclusif et sécurisant à tous les élèves, en tenant compte de divers critères, y compris leur orientation sexuelle et leur « réassignation de genre ». (C'est également le cas aux Pays-Bas.)

• Des instances de lutte contre les discriminations impliquées

Au Royaume-Uni (et en Irlande), les instances de lutte contre les discriminations ont produit des outils visant à clarifier les obligations des établissements scolaires et à aider les enseignants à lutter contre l'homophobie à l'École. C'est notamment le cas de la « Equality and human rights commission » au Royaume-Uni, qui a publié un guide sur la mise en œuvre de la législation anti discrimination dans les écoles. En Irlande, la « Equality authority » a publié un outil pédagogique sur l'éducation à la citoyenneté et un guide pratique visant la lutte contre le harcèlement homophobe dans les écoles secondaires.

(Annexe 9 : Synthèse des expériences internationales, menées dans une vingtaine de pays en matière de lutte contre les LGBT-phobies)

5. RECOMMANDATIONS

La lutte contre les LGBT-phobies relève d'une démarche globale de l'École de la République – École de l'apprentissage du respect et du vivre-ensemble. Les LGBT-phobies doivent être abordées avec la même force et les mêmes convictions républicaines que le racisme, l'antisémitisme ou le sexisme par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative dans les établissements.

Lutter contre les LGBT-phobies nécessite de sécuriser les enseignants et les chefs d'établissement impliqués. Des directives claires de la part du ministère sont nécessaires, tant en matière de lutte contre les discriminations qu'en matière d'éducation à la sexualité élargie aux problématiques LGBT.

La prévention du suicide chez les jeunes LGBT sera d'autant plus efficace que le climat scolaire sera inclusif et que les équipes éducatives seront sensibilisées et formées à lutter contre les LGBT-phobies.

Enfin, par qu'ils sont facteurs de minimisation des problèmes et de non-prise en compte des LGBT-phobies comme une véritable problématique de discrimination, l'ensemble des actions mises en œuvre doivent viser à déconstruire les préjugés, idées fausses et stéréotypes.

5.1 ACTION 1 : SENSIBILISER ET AGIR: DES RESSOURCES POUR LES PERSONNELS

◆ Créer un site portail sur les discriminations et les LGBT-phobies

- Créer, en lien avec le CNDP, **un site-portail internet** pour mettre à la disposition des enseignants et des équipes éducatives l'ensemble des ressources et des outils visant la déconstruction des préjugés et permettant une approche didactique et pratique de la lutte contre toutes les discriminations, racistes, sexistes et LGBT. Il s'agirait de fédérer et organiser les ressources d'information déjà existantes (sur Eduscol, à l'INPES, etc.

- Proposer des ressources et des outils pédagogiques nouveaux, adaptés aux différents niveaux et articulés avec les programmes.
- Recenser, avec une actualisation régulière, les projets pédagogiques innovants et leurs éventuels scénarios d'accompagnement.
- Mettre à disposition les textes de référence, des bibliographies et des sitographies appropriées.
- Proposer une bourse d'échange pour les expositions, films, DVD à vocation pédagogique.

- **Créer des outils de formation en ligne** et/ou téléchargeables (documentaire, support de conférence de sensibilisation, etc.).

◆ Mener une campagne de sensibilisation au début de l'année scolaire

- **Diffuser un kit de sensibilisation** aux problématiques LGBT à destination des membres des conseils des EPLE (SCV, conseils d'administration, CVL) et des personnels de l'éducation nationale : brochures, affiches destinées aux salles des professeurs et/ou locaux de l'administration. Cette campagne permettra notamment de faire connaître le site portail.

5.2 ACTION 2 : UNE FORMATION POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNELS

◆ Mettre en place un réseau de formateurs et de référents

- Intégrer fortement la problématique LGBT au **plan national de formation « Éducation à la sexualité » destiné aux référents « éducation à la sexualité » et « égalité fille-garçon »**. Toutes les académies, dans le cadre des plans académiques de formation (PAF), devront proposer des stages de formations spécifiques à la lutte contre les LGBT-phobies.
- **Former au moins 3 à 4 personnes-ressources (formateurs de formateurs) par académie. La Ligue française pour la santé mentale (LFSM), qui possède une large expérience en la matière, ainsi que le Collectif éducation nationale contre les LGBT-phobies, qui dispose déjà de personnes ressources et de formateurs de formateurs, pourraient être utilement sollicités pour concevoir et co-animer des stages de formation.**
- Privilégier les formations d'équipe sur site (collèges, lycées) afin de permettre une appropriation par l'ensemble de la communauté éducative.
- Sensibiliser et informer les IA-IPR-vie scolaire dans le cadre des journées de formation organisées par l'inspection générale vie scolaire.
- **Former les IEN** à la prévention des insultes homophobes à l'école primaire, ainsi qu'à l'accueil des enfants des familles homoparentales.

◆ Veiller tout particulièrement à la formation des chefs d'établissement

Le rôle central du chef d'établissement, décideur en la matière, a souvent été évoqué par les groupes de travail. Il est considéré comme le décideur central. Il peut faciliter la prise en compte des problématiques LGBT dans son établissement ou agir comme un facteur de blocage et d'inaction... Sans son engagement personnel, sa motivation, rien n'est possible.

- Renforcer le module « Lutte contre les discriminations LGBT à l'École » dans la formation initiale ESEN des chefs d'établissement, des personnels de direction et des personnels d'inspection.
- Mettre en place dans chaque académie des **conférences de sensibilisation** pour tous les chefs d'établissement par bassin, département ou académie à l'initiative des recteurs, en complément de la campagne nationale de sensibilisation.

◆ Intégrer la problématique dans la formation initiale

- **Former les étudiants des ESPE aux problématiques LGBT** dans le cadre du tronc commun de formation (lutte contre les discriminations, culture de l'égalité homme-femme et prévention des violences scolaires), tant sur les plans de la législation et de l'approche sociétale que sur celui de la prévention du suicide et des discriminations LGBT.
- Intégrer la problématique à la formation des conseillers d'orientation-psychologues, des personnels médicaux et d'infirmier, ainsi que des personnels d'encadrement et de surveillance.

5.3 ACTION 3 : ÉDUIQUER AU RESPECT DE LA DIVERSITÉ

L'introduction de cette problématique dans l'ensemble des programmes disciplinaires apparaît inadaptée, trop lourde voire contre-productive. Il paraît plus opportun de laisser la liberté aux enseignants en fonction des classes, du contexte et des programmes pour aborder les problématiques LGBT. Des directives claires et officielles sont néanmoins nécessaires pour inciter, mais aussi pour cadrer et sécuriser les enseignants.

◆ Adapter les problématiques traitées et les ressources à l'âge des élèves

- **Accorder une priorité à la prévention en collège** : chez les jeunes LGBT, la prise de conscience de sa différence et la découverte de son homosexualité se font principalement pendant la période de scolarisation au collège. C'est le moment d'une grande fragilisation de ces jeunes. C'est pendant cette période qu'ils ont besoin d'une école inclusive.
- Ces actions devront se poursuivre bien évidemment au niveau du lycée.
- En primaire, c'est au travers notamment de la diversité des familles, de l'homoparentalité, du refus des insultes et des discriminations que le sujet peut être abordé.

◆ Faire évoluer et rendre effective l'éducation à la sexualité

- **Renforcer la dimension sociale, humaine et affective de l'éducation à la sexualité en y intégrant le respect de la diversité des sexualités.**
- Établir un cadre de référence en matière d'éducation à la sexualité et à la vie affective apte à tenir compte de l'âge et de la progressivité et à servir de cadre aux chefs d'établissement pour la programmation des séances.
- Produire de nouvelles ressources et de nouveaux supports pédagogiques (guide du formateur et guide de l'intervenant) en intégrant les problématiques LGBT en juste place.

◆ Intégrer la lutte contre les discriminations dans les programmes de l'enseignement moral et civique

- **Comme les autres discriminations (racisme, antisémitisme, sexisme, lutte contre les préjugés, etc.),** la lutte contre les préjugés et les discriminations LGBT a toute sa place dans l'enseignement moral et civique.

◆ Accorder une attention particulière aux enseignements d'EPS

- **Un des indicateurs du harcèlement homophobe à l'École est l'absentéisme aux enseignements d'EPS et aux activités de l'UNSS.** En effet, beaucoup d'élèves LGBT hésitent à suivre ces cours ou s'en font dispenser pour « raisons médicales » ; il s'agit pour eux, par exemple, d'éviter la promiscuité des vestiaires et/ou des douches. Une réflexion doit être engagée pour évaluer ce phénomène et y apporter des solutions en lien avec l'inspection générale d'EPS.

◆ Agir sur les représentations et les préjugés

- Sensibiliser à ces questions les éditeurs de manuels scolaires qui pourront notamment s'appuyer sur les travaux et les recommandations de la Halde (27 octobre 2008)⁵.
- Valoriser des représentations positives des LGBT en assurant une meilleure visibilité de l'homosexualité et de la transsexualité à l'École, comme c'est aujourd'hui le cas dans la société française, dans les médias et sur les réseaux sociaux.
- Aborder l'identité sexuelle ou de genre de façon circonstanciée. Une éducation sur les stéréotypes, les préjugés, les rôles ou l'identité peut être mise en place dès le plus jeune âge et de façon progressive et adaptée à l'âge des élèves afin de conduire à l'acceptation de la diversité humaine, y compris de la transidentité ou de la transgression du genre.
- **Intégrer la lutte contre l'homophobie dans une réflexion sur le refus du sexisme.** En effet, une des particularités de l'intolérance à l'homosexualité ou à la transidentité touche aux représentations sociales des genres. Homophobie, transphobie et discriminations envers les femmes participent du même ordre sexuel dans lequel les rapports sociaux correspondent à une hiérarchie des genres et des sexes. Elles reposent sur un même rejet du féminin et procèdent du refus de l'égalité entre les genres féminin et masculin.

5.4 ACTION 4 : ASSOCIER LES ÉLÈVES À LA PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS ET DES LGBT-PHOBIES

◆ Informer et sensibiliser

- **Faire évoluer la campagne Ligne Azur en l'associant à une campagne de lutte contre le harcèlement et la discrimination homophobe**
 - Utiliser davantage les réseaux sociaux et s'appuyer sur des témoignages de personnalités sportives et culturelles clairement identifiables par les jeunes.
 - Avancer dans le temps la distribution dans les établissements des affiches des cartes mémo.
 - S'appuyer sur les partenaires associatifs et syndicaux pour relayer la campagne.
 - Mobiliser les recteurs, les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN) et les chefs d'établissement afin que cette campagne soit efficacement relayée sur le terrain.
- **Intégrer l'homophobie aux campagnes contre les violences scolaires, notamment à la campagne « Agir contre le harcèlement »**
 - Un kit pédagogiques adapté au public adolescent pour lutter contre les violences homophobes est d'ores et déjà prévu par la délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire.
- **Prévoir un point d'information permanent sur l'éducation à la sexualité dans les BCD et CDI.**
 - Sous forme de présentoirs à dépliants ou de totems d'information : affichage des numéros verts prévus dans les circulaires de 2001 et 2003 et de Ligne Azur ; diffusion des documents d'information de l'INPES (aujourd'hui sous-utilisés et peu diffusés par l'éducation nationale malgré leur qualité) ; support des campagnes de prévention liées à la santé et à la sexualité (MST, sida, etc.).

⁵ NB : l'association République et Diversité et le Syndicat national de l'édition ont engagé depuis un an une réflexion concernant principalement les manuels d'histoire, de français, de SVT.

◆ Impliquer les élèves et les parents d'élèves

Dès le collège, l'implication des élèves est une nécessité pour la réussite des actions éducatives de lutte contre les LGBT-phobies. Plusieurs pays étrangers ont mis en œuvre des dispositifs intéressants dont on pourrait s'inspirer. Par exemple, les campagnes *Make it Better* et *It Gets Better* menées sur les réseaux sociaux aux États-Unis, les actions *Growing up* et *He's gay and we're cool with that* menées en Irlande en partenariat avec BelonG To et GLEN, ou encore le *Purple Friday* (Journée contre l'homophobie) aux Pays-Bas, destiné à tous les élèves et à leurs parents.

- **Former les élus lycéens.** On l'a vu, les CVL se sont largement approprié ce sujet. La demande de formation et d'information est forte et légitime.
- **Responsabiliser les témoins** des discriminations et violences pour que de passifs, voire suivistes, ils deviennent responsables et soient capables d'intervenir, directement ou en alertant un adulte, ainsi que d'apporter un soutien pour rompre l'isolement des victimes.
- **Sensibiliser et informer les parents d'élèves à travers leurs organisations représentatives et leurs élus.**

◆ Prévenir ; accompagner les victimes

- **Expérimenter dans des EPLE de plusieurs académies, avant sa généralisation, la mise en place d'une équipe sentinelle** chargée de lutter contre les discriminations et les phénomènes de bouc émissaire, équipe composée d'un(e) enseignant(e) volontaire, du CPE et de l'infirmière ou infirmier formés à cet effet⁶.
 - Cette équipe serait en charge des actions de sensibilisation aux discriminations-notamment homophobes – actions d'accompagnement de la campagne Ligne Azur et de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie (17 mai).
 - Elle veillerait à la sensibilisation d'un réseau d'élèves à l'alerte, à la prévention et à la lutte contre les discriminations, notamment LGBT.
 - Elle agirait comme référent pour les élèves victimes de harcèlement et de discrimination, notamment homophobes, et pour leurs parents.
- **Mettre en place un groupe de travail interministériel** regroupant les ministères de la santé et de l'éducation pour renforcer les dispositifs d'accompagnement des élèves en situation psychologique fragile (tentatives de suicide par exemple). Ce groupe pourrait être élargi au ministère de l'intérieur et à celui de la Justice pour les problématiques de prise en charge et de protection des victimes de harcèlement et de violences – mesures complémentaires indispensables.

⁶ À l'instar des actions mises en place par la Ligue française de santé mentale.

5.5 ACTION 5 : DÉVELOPPER LES PARTENARIATS

◆ Renforcer les agréments

Le manque de critères objectifs et communs et l'absence de possibilités d'appel en cas de refus dans les procédures d'agrément académiques sont identifiés comme des freins à l'établissement d'un dialogue constructif avec l'éducation nationale.

- **Développer le partenariat avec les associations qui ont ou auront l'agrément Éducation nationale.**
 - Établir des conventions de partenariat complétées d'un contrat d'objectifs pour définir les actions communes.
 - Établir un référentiel de formation ainsi qu'une charte de déontologie pour les intervenants extérieurs en IMS. Ce référentiel pourrait être établi par un groupe de travail comprenant notamment les associations agréées nationalement, les syndicats de l'éducation nationale et les fédérations de parents d'élèves.
 - **Impliquer dans la formation initiale et/ou continue des personnels de l'éducation nationale les associations** agréées nationalement et dans les académies. Celles-ci doivent pouvoir intervenir en tant que formateurs (intervenants extérieurs). Par exemple, le projet pilote d'intervention en formation continue de l'association ADEOS dans l'académie de Poitiers, qui porte sur des thématiques comme : sensibiliser à la problématique de l'homophobie dans le cadre professionnel ; permettre aux stagiaires de comprendre l'origine et les mécanismes de l'homophobie ; prévenir la discrimination ; être en alerte face aux conduites à risques liées aux conséquences de l'homophobie subie par les adolescent(e)s ; représentations de l'homophobie ; construction sociale de l'homophobie ; adolescences et sexualités ; difficultés liées à l'adolescence ; analyses de situations professionnelles.
 - Accroître les partenariats avec les grandes associations qui disposent de relais associatifs dans les académies (Fédération LGBT etc.).
- Renforcer la représentation de l'administration au sein du CNAECEP pour une meilleure prise en compte des orientations politiques nationales.
- Établir un fichier national des associations agréées par les académies, sous la responsabilité du bureau des actions éducatives culturelles et sportives (DGESCO), et créer une procédure d'appel en cas de refus d'agrément pour une académie.

◆ Institutionnaliser le dialogue

- Créer une « **Commission nationale de lutte contre les discriminations LGBT à l'École** ». Cette commission regroupera les associations agréées éducation nationale concernées, les services centraux de l'éducation nationale intervenant dans ces problématiques (DGESCO, CNDP, DEPP, délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire, etc.), le Collectif éducation nationale contre les LGBT-phobies, des représentants de l'enseignement privé sous contrat, des représentants des parents d'élèves et des représentants des organisations d'élèves.
- Mettre en place, dans chaque académie, un « **réfèrent académique** » en charge des problématiques LGBT, en complétant, par exemple, les missions des référents égalité filles-garçons. Ce réfèrent académique sera notamment chargé de la mise en place et du suivi du plan national dans l'académie et de **l'animation d'une commission académique** rassemblant les acteurs locaux et les collectivités, afin d'améliorer la synergie, au niveau académique, avec les mairies, les départements et les conseils régionaux qui mènent des politiques de lutte contre les discriminations LGBT chez les jeunes.

5.6 ACTION 6 : JOUER PLEINEMENT SON RÔLE D'EMPLOYEUR

Les employeurs (dont les administrations) ont, selon la directive européenne 89/391, une obligation de protection des salarié(e)s dont ils ont la responsabilité. L'éducation nationale est le premier employeur de France : elle se doit d'être exemplaire en matière de lutte contre les LGBT-phobies au travail. Dès lors, il est indispensable que les personnes concernées par des actes discriminatoires soient soutenues par l'administration et, le cas échéant, encouragées à porter plainte.

- Appliquer la « Charte de l'égalité » de la Halde.
- Sensibiliser les personnels des directions des ressources humaines : **mettre en place un groupe de travail (direction des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale et Collectif éducation nationale LGBT-phobies)** pour finaliser ces objectifs. (Voir annexe 10 – La Charte de l'engagement LGBT de L'Autre Cercle signée le 7 janvier 2013 en présence de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du Gouvernement, Michel Sapin, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et Dominique Baudis, Défenseur des droits.)
- Intégrer les éléments concernant les discriminations LGBT et les LGBT-phobies dans les enquêtes de victimation des enseignants mises en place par la délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire
- Intégrer ces problématiques au niveau des CHST académiques.
- Les jeunes ou adultes transidentitaires ou transsexuel(le)s des EPLE doivent pouvoir trouver leur place au même titre que les personnes homosexuelles, tant au niveau de leur acceptation que de leur accompagnement.

5.7 ACTION 7 : ENCOURAGER L'ÉVALUATION ET LA RECHERCHE

La France manque de données, d'enquêtes et de recherches sur l'impact des discriminations LGBT dans le système scolaire. Les recherches scientifiques menées sur les problématiques du suicide, principalement portées par des médecins, des psychologues et des psychiatres, doivent être complétées par un travail de recherche en sciences humaines et en sciences de l'éducation.

- Se doter des outils permettant d'établir un réel diagnostic, qualitatif et quantitatif, des situations discriminatoires, tant au niveau des élèves que des personnels de l'éducation nationale.
- Soutenir la recherche sur les discriminations LGBT et l'éducation et développer des réseaux de chercheurs. Un partenariat pourrait être établi avec une ou plusieurs universités et ESPE.
- Organiser d'ici deux ans **un colloque national sur les thématiques de la prévention du suicide et de lutte contre les discriminations LGBT à l'École.**

6. CONCLUSION

J'ai essayé de dresser dans ce rapport le constat le plus précis et le plus réaliste possible de la situation des jeunes LGBT dans le système scolaire. Dans une République laïque dont la devise est « Liberté, Égalité, Fraternité », il n'est plus acceptable qu'une partie importante de la jeunesse soit discriminée, humiliée ou agressée au nom de préjugés, d'opinions ou d'interdits – qui, eux, relèvent de choix personnels respectables, mais ne peuvent s'imposer à l'ensemble de la société.

La société française a évolué, l'homosexualité est largement reconnue et acceptée. L'homophobie est devenue un délit, mais ses conséquences ont longtemps été ignorées ou minimisées dans le système scolaire. Il n'est pas supportable dans notre société dite évoluée que chaque année des centaines de tentatives de suicide et des dizaines de suicides de jeunes soient encore imputables à l'homophobie vécue ou intériorisée. Il faut maintenant que l'École joue pleinement son rôle d'École de la République, d'École de l'apprentissage du respect et du vivre-ensemble, en luttant contre toutes les discriminations LGBT. Ce rapport propose non seulement un constat et des pistes, mais aussi des actions précises et concrètes que j'ai souhaitées pragmatiques et opérationnelles rapidement.

7. ANNEXES

- Annexe 1** **Lettre de mission**
- Annexe 2** **Listes des participants aux groupes de travail**
- Annexe 3** **Liste des auditions et entretiens**
- Annexe 4** **Rapport de la DGESCO sur les discriminations à l'École et Enquête sur l'homophobie en milieu scolaire (SOS-Homophobie, 2009)**
- Annexe 5** **Résumé de la thèse de Jean-Michel Pugnère**
- Annexe 6** **Analyse de l'enquête auprès des rectorats**
- Annexe 7** **Bilan de la diffusion des campagnes Ligne Azur**
- Annexe 8** **Analyse critique des guides « Éducation à la sexualité »**
- Annexe 9** **Synthèse des expériences internationales**
- Annexe 10** **La Charte de l'engagement LGBT de L'Autre Cercle - Harcèlement au travail**

ANNEXE 1 - LETTRE DE MISSION



Ministère de l'éducation nationale

Le Ministre
CAB/LEVY/N° 28

Paris, le 15 OCT. 2012

Cher Monsieur,

A l'occasion de la marche des fiertés organisée le samedi 30 juin 2012, le Premier ministre a réaffirmé que le gouvernement a inscrit à son programme de travail la mise en œuvre des engagements pris pendant la campagne présidentielle en matière de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

Le 4 septembre, le Premier ministre a chargé la Ministre des Droits des Femmes, en lien étroit avec les ministres concernés, d'animer la coordination du travail de préparation des mesures nécessaires pour lutter efficacement contre ces discriminations.

Le milieu éducatif n'est pas exempt d'actes homophobes ou transphobes, qu'ils soient exercés ou subis par des élèves, leur famille ou des adultes de la communauté éducative. L'école doit remplir pleinement ses missions d'éducation à la citoyenneté, à l'apprentissage du « vivre ensemble » et au respect des droits de la personne.

Les jeunes scolarisés et leurs familles sont concernés par la lutte contre les discriminations commises en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. En effet, le taux de suicide des jeunes filles et garçons LGBT est très nettement supérieur à la moyenne des autres jeunes d'âge égal. La solitude et la pression sociale sur ces jeunes sont souvent aggravées par l'homophobie vécue ou intériorisée et peuvent parfois mener au suicide. Cette situation alarmante nécessite, au niveau du ministère de l'éducation nationale, une politique volontariste de lutte contre toutes les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre, en lien avec l'ensemble des acteurs éducatifs, syndicaux et associatifs.

Monsieur TEYCHENNE
ROUGAYRAN
09130 PAILHES

...

Pour ces raisons, j'ai décidé de vous confier la rédaction d'un rapport sur les actions et mesures qu'il serait envisageable de décliner dans nos écoles et nos établissements, pour lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

Pour l'élaboration de ce projet, vous mettrez en place et coordonnerez un groupe de travail regroupant le « Collectif éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire » et les principales associations nationales LGBT concernées par ces thématiques.

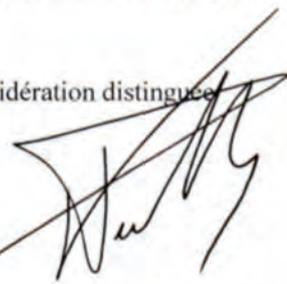
Vous travaillerez en lien étroit avec la Direction générale de l'enseignement scolaire et la Délégation ministérielle de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire. Vous établirez un état des lieux et recenserez les initiatives existantes et vous en ferez l'expertise et la synthèse. Vous veillerez à dégager de votre étude un cadre commun d'intervention des associations (y compris en termes de formation des acteurs concernés), en milieu scolaire.

Fin décembre, vous me proposerez les actions à mettre en place par le ministère de l'éducation nationale pour la rentrée 2013, dans le cadre des actions du Gouvernement pour la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre. Une attention particulière devra être portée à la prévention du suicide chez les jeunes LGBT.

Vous assurerez le suivi et l'évaluation des actions qui seront déclinées, en lien avec les services de l'administration centrale.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Bien Cordialement,



Vincent PEILLON

ANNEXE 2 - LISTES DES PARTICIPANTS AUX GROUPES DE TRAVAIL

Premier groupe de travail : séance plénière « débat ouvert », salle Condorcet, ministère de l'éducation nationale, 14 novembre 2012

Participants :

LEROY Sylvie	Association Contact
GOLDBERG Brigitte	Trans-Europe
FORQUIN Stéphane	APGL (Association des familles homoparentales)
RICO François	ADFH (Association des familles homoparentales)
PAILHOLE Vincent	FSGL (Fédération sportive gaie et lesbienne)
JULLIARD Edwige	Ortrans - Objectif Respect Trans
CORBIN Stéphane	Fédération LGBT
FILHOL Michael	Contact
FEUGERE Jean-Marie	GARE
ROUSTAN Gary	MAG Jeunes LGBT
BOYER Laïla	APPEL (LGBT)
FONDACCI Sylvie	Homosphère
LELARGE Olivier	Collectif éducation LGBT-phobies en milieu scolaire et Inter-LGBT
DEROCHE Michel	Collectif éducation LGBT-phobies en milieu scolaire
BARIAUD Christine	Collectif éducation LGBT-phobies en milieu scolaire
TAURISSON Natacha	Collectif éducation contre LGBT-phobies en milieu scolaire
ROPITEAUX Cécile	Collectif éducation contre LGBT-phobies en milieu scolaire
SAURIER Lucas	Collectif éducation contre LGBT-phobies en milieu scolaire
LIDOINE Luc	Collectif éducation contre LGBT-phobies en milieu scolaire
BAUDOIN Hervé	SIS association (ligne Azur)
NEVES Coline	OUTRANS
BRIGANT	AIDES
GALIAY François	LMDE
BURGER Guillaume	XY Association de l'École polytechnique
CHRISTO Nicolas	David & Jonathan
GAL Frédéric	Le Refuge

Deuxième groupe de travail : thème « Le suicide des jeunes LGBT », 22 novembre 2012

Participants :

GRAS Sylvie	SOS-Homophobie
AUERBACH CHIFFRIN David	Total Respect - Tjenbé Rèd Fédération
HALEXANDER Jann	Total Respect - Tjenbé Rèd Fédération
HIMMER Héléne	FIDL
ROUSTAN Gary	Mag jeunes LGBT
PUGNIERE Jean-Michel	Chercheur universitaire psychologue
FILHOL Michael	Contact IDF
FLORQUIN Stéphane	APGL
FRANCHIOLLA Béatrice	APGL

LEFEVRE Denis	GAGL 45
FILLATRE Marc	UNPS
BAUDOIN Hervé	SIS Association
SOULIE Véronique	ESTIM'
TABURET Gaïdig	DGESCO
NEULAT Nadine	DGESCO
MUSITELLI Fabien	DGESCO
CLETRA Nicolas	David & Jonathan
BURGER Guillaume	CAELIF
LATTEAU Paul Henry	CAELIF
CHANTOISEAU Chantal	SNIUPP FSU

Troisième groupe de travail : thème « La violence et le harcèlement LGBT-phobes », 7 décembre 2012

Participants :

GRAS Sylvie	SOS-Homophobie
ROUSTAN Gary	MAG Jeunes LGBT
DEZENAIRE Florent	MAG Jeunes LGBT
MIGUES Rémi	Caelif
BURGER Guillaume	Caelif
SOULIE Véronique	ESTIM
NEIERTZ Nicolas	David & Jonathan
GOLDBERG Brigitte	Trans-Europe
GENON Clotilde	SIS association
EVENNOU Antoine	Collectif éducation contre LGBT-phobies en milieu scolaire
ROPITEAUX Cécile	Collectif éducation contre LGBT-phobies en milieu scolaire
BOYER Laïla	APPEL (LGBT)
LEKLOU Katia	Arts Compétences
FLORQUIN Stéphane	APGL
AUERBACH CHIFFRIN David	Total Respect - Tjenbé Rèd Fédération
JULLIARD Edwige	Ortrans - Objectif Respect Trans
FREMEAUX Jean-Pierre	Contact Paris IDF
FILHOL Michael	Contact Paris IDF
REBEYROL Anne	DGESCO
DAGORN Johanna	Délégation harcèlement violence
DEBARBIEUX Eric	Délégué national harcèlement violence

ANNEXE 3 – LISTE DES AUDITIONS ET ENTRETIENS

LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES

AMSELLEM MAINGUY Yaëlle, chargée de recherche, « Jeunes & santé » à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)

ARTIGNY Julien, étudiant 5^e année médecine, intervenant en IMS

AUJEAN Sophie, policy and program officer (ILGA Europe)

BAUDOIN Hervé, coordinateur thématique LGBT (SIS Association)

BECK François, responsable du département enquêtes et analyses statistiques (INPES)

BEDOS Joel, International day against homophobia and transphobia (IDAHO Committee)

BERTOCHIO Florence, Association transsexuel(le)

BERTRAND Thierry, chargé d'études au bureau des usages numériques et des ressources pédagogiques (DGESCO)

BIGHETTI de FLOGNY Nicolas, porte-parole, association Rimbaud

BISSON VAIVRE Claude, inspecteur général de l'éducation nationale, groupe établissements et vie scolaire

BON MAURY Gilles, conseiller technique (ministère des droits des femmes)

BOULAY Antoine, conseiller technique (ministère de l'agriculture)

BOUVARD Michael, membre du bureau et référent information et formation pour adultes (SOS-Homophobie)

BOYER Leyla, présidente de l'Association professionnelle des personnels Éducation

CANO Anthony, intervenant en IMS

CHARTRAIN Cécile, chargée de mission à l'INJEP

CHARTRON Emilie, intervenante en IMS

COSTIGAN Liam, intervenante en IMS

CORBIN Stéphane, porte-parole de la Fédération LGBT

CORNU Christophe, senior project officer EDUCAIDS (UNESCO)

COSTANTINI Nathalie, directrice académique des services de l'éducation nationale

COTE Justine, membre du bureau et référente communication (SOS-Homophobie)

COUILLET BOURGEOIS Philippe, président de l'association « Les oublié(e)s de la Mémoire »

DAGORN Johanna, délégation chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire

DEBARBIEUX Eric, délégué ministériel chargé de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire

DEBUICHE Muriel, enseignante, intervenante en IMS

DELAHAYE Jean Paul, directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO)

DEZENAIRE Florent, coprésident du MAG Jeunes LGBT

DUPOND Pierre, adjoint au chef du bureau des actions éducatives, culturelles et sportives (DGESCO)

DUVOCHEL Anne Gaëlle, TRANS GEsT (groupe d'étude sur la transidentité)

FRELIER Johan, formateur IMS (SOS-Homophobie)

FILLATRE Marc, psychiatre, vice-président de l'Union nationale pour la prévention du suicide

GAUDINEAU Patrice, directeur général (SIS Association)

GENTY Didier, enseignant formateur académique

HAVARD Florian, éducateur, intervenant en IMS

HAY Frédéric, président ADHEOS centre LGBT Charente-Maritime Poitou-Charentes

HOUSSEAU Bruno, responsable du pôle santé sexuelle (INPES)

HUMPHRAY Jay, intervenant en IMS

JAFFRAY Fanny, conseillère technique de la ministre en charge des questions LGBT (ministère droits des femmes)

LAURENT Anna, chef du bureau des actions éducatives, culturelles et sportives (DGESCO)

LEFEVRE Denis, président de la Fédération LGBT

LEJEUNE Bernard, directeur adjoint du cabinet en charge des académies, du dialogue social, de l'enseignement privé (MEN)

LELARGE Olivier, SNES FSU Collectif éducation LGBT & Inter-LGBT
LEROY Edouard, conseiller technique chargé de la formation initiale et continue des enseignants, de l'ESPE, des CPGE (MEN)
LÉVY Chantal, conseillère technique du ministre, en charge de la vie scolaire, de la vie lycéenne et du climat des établissements (MEN)
LIENHART Christine, co-référente IMS IDF(SOS-Homophobie)
LOOTGIETER Léa, membre du bureau et coordinatrice biphobie et transphobie (SOS-Homophobie)
LUZINIER Julien, chargé de mission auprès de la direction (SIS Association)
MANCEL Marc, conseiller chargé de la santé, des fonds sociaux, du handicap, du sport, des primo-arrivants et des relations avec les associations afférentes à ces domaines auprès de la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale chargée de la réussite éducative
MARSOLIER Pierre, délégué général secrétariat général de l'enseignement catholique (SGEC)
MARTEAU Benjamin, chef adjoint de cabinet (MEN)
MARTINET Marie-Pierre, secrétaire générale du Planning familial
MULLER Arthur, adjoint au chef du département recherche développement, innovation, expérimentation (DGESCO)
MAUVE Jean-Philippe, enseignant, intervenant en IMS
MUSITELLI Fabien, mission prévention des discriminations et égalité filles garçons (DGESCO)
NEULAT BILLARD Nadine, chef du bureau de la santé, de l'action sociale et de la sécurité (DGESCO)
ORAIN Olivier, co-référent adolescence et homophobie (SOS-Homophobie)
PIERON François, président Arc-en-Ciel Toulouse
PUGNIERE Jean Michel, docteur en psychologie (CONTACT)
REBEYROL Anne, chef de la mission prévention des discriminations et égalité filles/garçons (DGESCO)
ROPITEAUX Cécile, (Snuipp FSU Collectif éducation LGBT)
ROJAT Dominique, inspecteur général, doyen du groupe sciences de la vie et de la Terre
RONZIER Elisabeth, présidente de SOS-Homophobie
ROUSTAN Gary, association MAG Jeunes LGBT
SASSIER Monique, médiatrice de l'éducation nationale
SEHIER Véronique, co-présidente du Planning familial
SERVANT Anne Marie, Ligue française pour la santé mentale
SINE Alexandre, directeur du cabinet du ministre de l'éducation nationale (MEN)
SOULIE Véronique, présidente, association Estim
TAURISSON Natacha, coordinatrice (Sgen CFDT Collectif éducation LGBT)
VERDIER Eric, psychologue, chargé de mission à la Ligue française pour la santé mentale
VRAND Roger, sous-directeur de la vie scolaire, des établissements et des actions socio éducatives (DGESCO)
ZANIN Pascal, directeur départemental UNSS

PARTICIPATION AU COLLOQUE ILGA EUROPE À DUBLIN 19 ET 20 FÉVRIER 2013

Ilga Europe, en collaboration avec le Department of education and skills et la Présidence irlandaise de l'Union européenne, organisait les 19 et 20 février à la Royal Irish Academy à Dublin un colloque européen sur le thème :

« Lutter contre le harcèlement homophobe et transphobe à l'École – Le rôle des enseignants, de l'encadrement, des associations et des décideurs. »

Des représentants de la Commission européenne, des ministères de l'éducation de nombreux pays européens ainsi que de beaucoup d'associations européennes étaient présents pour confronter leurs expériences et pour échanger sur leurs approches et sur les politiques engagées dans les divers États de l'Union européenne.

Ce colloque a été une vraie réussite par le nombre et la qualité des participants.

Le colloque a été ouvert par le ministre irlandais de l'éducation, Ruairi Quinn.

ANNEXE 4 - RAPPORT DGESCO ET ENQUÊTE SOS-HOMOPHOBIE (2009)

RAPPORT « DGESCO » DE 2010 : UNE PREMIÈRE APPROCHE DES DISCRIMINATIONS LIÉES À L'ORIENTATION SEXUELLE À L'ÉCOLE

La DGESCO a été sollicitée en mai 2009 par Xavier Darcos, ministre de l'éducation nationale, pour constituer un groupe de travail chargé de recueillir les témoignages de représentants d'associations et de la communauté éducative afin d'évaluer leur perception des discriminations à l'École. J'ai souhaité intégrer, dans l'état des lieux, le rapport coordonné par Anne Rebeyrol, chef de la mission prévention des discriminations et égalité filles/garçons (DGESCO). Ce rapport portait sur l'ensemble des discriminations, mais pour la partie qui concerne les discriminations liées à l'orientation sexuelle, le constat des auditions effectuées à l'époque est toujours d'actualité.

◆ Extrait du rapport DGESCO : Les LGBT-phobies

« Les LGBT-phobies peuvent être définies comme le rejet de l'orientation sexuelle des personnes lesbiennes, de l'homosexualité, de la bisexualité et de la transsexualité, ainsi que toute manifestation de discrimination, d'exclusion ou de violence, écrite, verbale ou physique, à l'encontre des personnes en raison de leur homosexualité réelle ou supposée, ou de leur identité de genre. »

Les associations impliquées dans la lutte contre les LGBT-phobies qui ont été auditionnées s'accordent à reconnaître que le ministère a porté une attention toute particulière à la question, plus précisément depuis 2008. Mais les manifestations homophobes ayant tendance malgré tout à se banaliser – ce que confirment les organisations lycéennes et les syndicats – et leurs conséquences pouvant être dramatiques (décrochage scolaire, marginalisation, suicide), il convient de poursuivre dans la voie de la prévention, de la sensibilisation et de la formation. »

◆ Cadre légal et réglementaire

Les propos, violences physiques ou verbales et discriminations homophobes tombent sous le coup de la loi et le caractère homophobe est identifié comme circonstance aggravante (loi n° 2003-329 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure).

- Code de l'éducation (article L. 312-16)
- Circulaire n° 2003-027 du 17 février 2003 relative à l'éducation à la sexualité dans les écoles, collèges et lycées (qui mentionne la lutte contre les préjugés sexistes ou homophobes).
- Circulaire n° 2006-197 du 30 novembre 2006 relative au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).

◆ L'apport des auditions

De manière générale, il ressort de ces auditions que les propos homophobes se sont banalisés ces dernières années. Les associations auditionnées se sont plaintes de la banalisation de l'homophobie et de l'insuffisance, selon elles, de réactions et de sanctions de la communauté éducative, ce qui aurait pour effet de légitimer des attitudes, des propos et des violences.

◆ Une discrimination complexe aux enjeux multiples

Un isolement subi ou volontaire de la victime : l'environnement familial peut être, contrairement aux autres types de discriminations, un milieu hostile source de rejet, d'exclusion, de violences. Se dévoiler, c'est s'exposer, prendre le risque de se couper de sa famille et de ses pairs la difficulté de trouver un « milieu refuge » crée de la solitude et de la détresse. Ce sentiment d'isolement renforce le jeune dans sa conviction qu'il développe une attitude « hors norme », non conventionnelle, et le pousse au secret, voire, dans de nombreux cas, au mensonge (par l'invention, par exemple, d'une existence hétérosexuelle).

◆ Une réalité encore difficile à mesurer

Dans la mesure où il peut y avoir réticence de la part de la victime à déclarer un acte homophobe (l'enquête menée par SOS-Homophobie sur l'homophobie en milieu scolaire révèle que 44 % des victimes n'ont jamais osé en parler), le recensement en est rendu difficile et les quelques statistiques existantes ne reflètent pas la réalité.

◆ Accepter de parler d'homosexualité à l'École

Un représentant de l'Inter-LGBT, n'hésite pas à qualifier l'homophobie de « *discrimination discriminée* ». Alors même qu'il s'agit d'une discrimination répandue, que les insultes qui y sont associées sont de plus en plus banalisées, et que les conséquences peuvent en être dramatiques, les associations relèvent cette contradiction, que les LGBT-phobies ne sont pas traitées dans le milieu scolaire au même titre que les autres discriminations. Ce critère de discrimination est considéré comme un « sujet sensible » donc plus délicat à aborder en milieu scolaire que celui du handicap, du sexisme ou de l'origine et moins évident à intégrer dans les programmes.

Combattre l'homophobie, c'est accepter de parler d'homosexualité à l'École : dans quel cadre, avec quelles ressources pédagogiques et quel public aborder le sujet ? Cela pose la question du niveau d'enseignement (progressivité des enseignements liée ici à la construction physique, psychique et sexuelle de l'enfant et de l'adolescent); et tout particulièrement la possibilité d'aborder le sujet en primaire. Le débat sur ce dernier point est particulièrement vif entre les pédopsychiatres. D'après l'enquête menée par SOS-Homophobie auprès d'élèves et d'enseignants, 83 % déclarent ne pas avoir bénéficié, au cours de la scolarité, d'actions de sensibilisation sur les questions de l'orientation sexuelle et/ou la lutte contre l'homophobie et 89 % pensent que l'homosexualité est passée sous silence (enquête menée en 2006 auprès de 712 personnes par l'association dont 67 % d'hommes, 31 % de femmes, 2 % sexe non précisé; 12 % de membres de l'encadrement scolaire, 82 % d'élèves ou d'étudiants, 6 % non renseigné).

Les réticences du corps enseignant à aborder le sujet sont dues en partie au fait que les enseignants se sentent démunis et mal ou pas formés. Ils peuvent également être arrêtés par des réactions prévisibles, en particulier des élèves ou des parents. Enfin, cette situation empêche même de prononcer les mots homophobie et homosexualité, par anticipation des réactions et contrairement aux mots des autres discriminations, considérés, eux, comme naturellement légitimes. Contrairement aux actions menées dans le cadre de la lutte contre les discriminations sexistes, racistes, liées au handicap, intervenir contre l'homophobie en milieu scolaire est le plus souvent assimilé à un acte de prosélytisme, ce qui rend l'action difficile et la communauté scolaire frileuse.

◆ L'articulation privé/public

Le sentiment de honte et de mésestime de soi de nombreux adolescents et jeunes adultes homosexuels vient du fait, selon les témoignages, que l'institution scolaire ne leur a jamais présenté l'homosexualité comme une possible orientation sexuelle parmi d'autres, voire n'a jamais évoqué l'homosexualité, toutes disciplines confondues, durant le cursus scolaire, et que l'unique retour qu'ils en ont perçu de la société est négatif (une « déviance », hors de la norme, une « pratique minoritaire » donc douteuse, un « choix personnel » donc à assumer seul) ; d'où l'argument souvent avancé : l'homosexualité ne regarde que l'individu privé et ne

devrait donc pas être mentionnée en classe. *La question de la sphère privée n'est jamais autant mise en avant que pour l'homosexualité. Or si les pratiques sexuelles relèvent en effet de la seule vie privée, l'homophobie, dans ses manifestations qui touchent à la santé publique, à la violence et au décrochage scolaire, concerne la société et les politiques publiques au même titre que le sexisme, la xénophobie et le handicap.*

MANIFESTATIONS ET CONSÉQUENCES DE L'HOMOPHOBIE CHEZ LES ADOLESCENTS

◆ Des agressions majoritairement verbales

L'enquête déjà citée menée par SOS-Homophobie fournit les chiffres suivants : les actes de nature homophobe ont lieu pour 40 % d'entre eux au lycée, 38 % au collège; les manifestations principales en sont les moqueries et les insultes (55 %); dans 5 % des cas, il y a coups et blessures; ces actes sont renouvelés ou permanents pour 46 % d'entre eux.

◆ Des manifestations de l'homophobie différentes selon les filles et les garçons

Le psychologue Eric Verdier insiste sur le lien entre sexisme et homophobie : selon lui, l'homosexualité est plus acceptée chez les femmes que chez les hommes, dans la mesure où l'identité masculine est considérée comme davantage mise à mal chez le gay que l'identité féminine chez la lesbienne. Il dénonce une « pathologie de la norme » productrice de discriminations et d'auto-stigmatisation. Ce phénomène renvoie directement au parcours de virilisation des petits garçons et de féminisation des petites filles, qui, de manière plus ou moins consciente, innerve l'éducation, forme les représentations, construit les rapports sexistes et définit les contraintes du genre.

◆ Harcèlement et phénomène de bouc émissaire

SOS-Homophobie relève dans son rapport 2009, qui s'appuie sur les témoignages recueillis dans l'année par la ligne d'écoute, que le harcèlement représente 15 % des manifestations d'homophobie à l'encontre des élèves et des étudiants (14 % à l'encontre des personnels de l'éducation nationale). L'association relève que « *la répétition devient l'arme de l'agresseur, et vise à épuiser moralement la personne concernée. [...] Le harcèlement débute le plus souvent par un ensemble de moqueries qui visent l'humiliation publique. [...] La frontière entre le harcèlement et la diffamation est perméable. Inévitablement, la répétition enferme la victime dans une caricature humiliante.* » À noter l'utilisation des nouveaux moyens de communication comme mode de harcèlement (le *happyslapping* par exemple).

◆ Des conséquences multiples (scolarité, santé, vie sociale et familiale)

Principales conséquences selon l'enquête de SOS-Homophobie : baisse des notes (16 %), mal-être, déprime (35 %), conduites à risques (9 %), tentatives de suicide (5 %). Les comportements à risques et la sursuicidalité des adolescents s'interrogeant sur leur orientation sexuelle, en butte plus ou moins directement aux manifestations d'homophobie, font de la lutte contre cette discrimination une question de santé publique : « *La synthèse de plusieurs études récentes permet de constater que si, chez les 12-25 ans, les sujets homo, bi ou transsexuels représentent 6 % de la population générale masculine, ils constituent 50 % de l'ensemble des garçons décédés par suicide pour la même tranche d'âge 3* ». Décrochage scolaire et marginalisation peuvent, très rapidement, être des conséquences directes de l'homophobie ou de la manière problématique de vivre son homosexualité.

◆ Analyse du groupe de travail

Face à la banalisation des attitudes homophobes, les associations constatent et dénoncent le manque d'information des élèves, de formation des adultes et de manière générale l'invisibilité de l'homosexualité, passée sous silence dans le cadre scolaire. Elles relèvent ce paradoxe que les homosexuels ont acquis une certaine visibilité sociale, mais que, pour autant, le champ de la lutte contre l'homophobie doit encore être investi, en particulier par l'École. Il convient cependant de modérer ce constat en soulignant l'importance des dispositifs scolaires et les formations académiques qui contribuent à lutter contre l'homophobie. Outre les programmes officiels de l'éducation nationale qui accordent une place importante au refus de toutes les discriminations (programmes d'éducation civique et d'ECJS, en particulier), les plans académiques de formation proposent désormais des modules relatifs à la lutte contre les discriminations et, plus spécifiquement, à la prévention de l'homophobie. L'éducation à la sexualité est intégrée dans le décret du 11 juillet 2006 relatif au socle commun des connaissances et des compétences, dans le cadre de l'acquisition des compétences sociales et civiques (pilier 6).

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) constitue un cadre privilégié pour aborder les questions d'orientation sexuelle et de lutte contre l'homophobie. Enfin, les interventions en milieu scolaire d'associations (dans le cadre de la lutte contre l'homophobie, trois associations ont un agrément national : SOS-Homophobie, Contact, Estim), peuvent être l'occasion d'aborder le sujet avec des intervenants extérieurs et de libérer une parole qui peut être contrainte par le cadre scolaire. Les organisations lycéennes comme l'UNL et la FIDL ont eu l'occasion d'insister sur l'importance de telles interventions.

Face à ce qui est considéré parfois comme un manque d'initiatives de l'institution scolaire, il faut donc rappeler, outre les textes réglementaires cités précédemment, qu'il existe un certain nombre de plans santé jeunes, *Lutter contre la souffrance psychique liée à l'homosexualité* – Dossier de presse – 27 février 2008. Ces dispositifs sont destinés à aider et à accompagner l'adolescent dans ses interrogations (campagnes d'information en établissements, brochure *Homophobie : savoir et réagir*, Ligne Azur affichée dans les collèges et lycées, distribution de cartes mémo).

La réalité des LGBT-phobies est difficile à saisir, par manque d'informations précises. Pour autant, il ne faut pas sous-estimer le phénomène et il y a notamment lieu d'être particulièrement attentif aux situations d'insulte, de harcèlement et de violence.

Enfin, la problématique posée par cette discrimination mêle genre et sexualité ; elle souligne la relation entre le sexisme et l'homophobie et touche donc de la même manière que pour le sexisme, aux mécanismes de construction des stéréotypes et au fait de considérer un phénomène culturel comme étant de nature. L'homophobie est d'autant plus répandue qu'elle est, comme le sexisme, le plus souvent intériorisée par les individus.

RAPPEL DES TEXTES

- **Code de l'éducation : articles L. 121-1, L. 312-16 et L. 312-17**

La prévention des conduites addictives

Les séances annuelles de prévention des conduites addictives prévues par le code de l'éducation visent à aider chaque jeune à s'approprier progressivement les moyens d'opérer des choix, d'adopter des comportements responsables et de contribuer à sa construction individuelle et sociale.

Ces actions sont menées en cohérence avec le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies.

- **Code de l'éducation : article L. 312-17 et L. 312-18 (V).**

L'éducation à la responsabilité face aux risques

La formation aux premiers secours est obligatoire dans les établissements d'enseignement publics et privés sous contrat des premier et second degrés. Elle prévoit :

- la sensibilisation à la prévention des risques;
- l'information sur la mission des services de secours;
- la formation aux premiers secours.

L'acquisition de connaissances des gestes des premiers secours figure dans le socle commun des connaissances et des compétences.

- **Code de l'éducation : article L. 312-13 1**

- **Code de l'éducation : article D. 312-40**

- **Circulaire n° 2006 085 du 24 mai 2006 relative à l'éducation à la responsabilité en milieu scolaire**

Sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité.

L'éducation à la sécurité routière

L'éducation à la sécurité routière en milieu scolaire a pour objectif de permettre aux élèves d'acquérir un comportement responsable sur l'espace routier. Elle s'inscrit dans un continuum de l'école au collège et se poursuit au lycée ou en CFA. Elle fait partie des compétences sociales et civiques du socle commun.

L'éducation à la sécurité routière (ESR) est dispensée par les équipes éducatives.

SOS homophobie

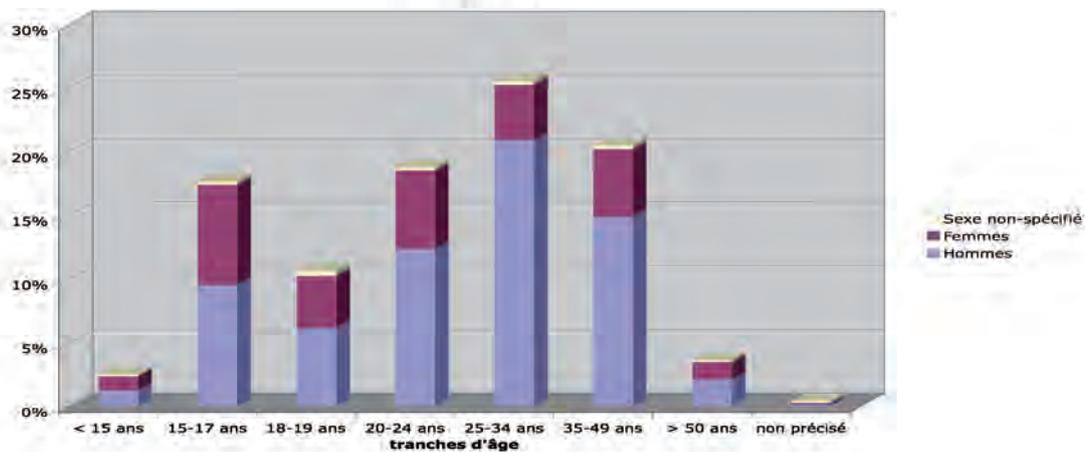
Analyse statistique des résultats de l'enquête sur l'homophobie en milieu scolaire

I - Description de la population interrogée *Questions 1 à 3*

I.1. Age et sexe

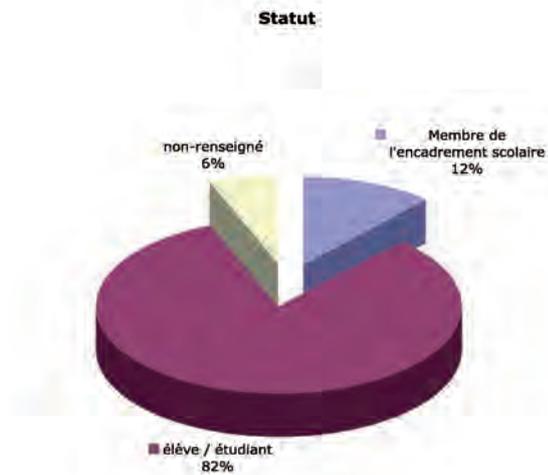
en %-age de la pop. Totale (712 pers.)	Valeur	Pourcentage	âge moyen	âge minim	âge maxi
Effectif total	712	100%	27	11	66
Effectif homes	480	67%	28	11	66
Effectif femmes	218	31%	25	12	64
Effectif sexe non-déterminé	14	2%	23	13	50

Age par sexe



I.2. Statut dans le milieu scolaire

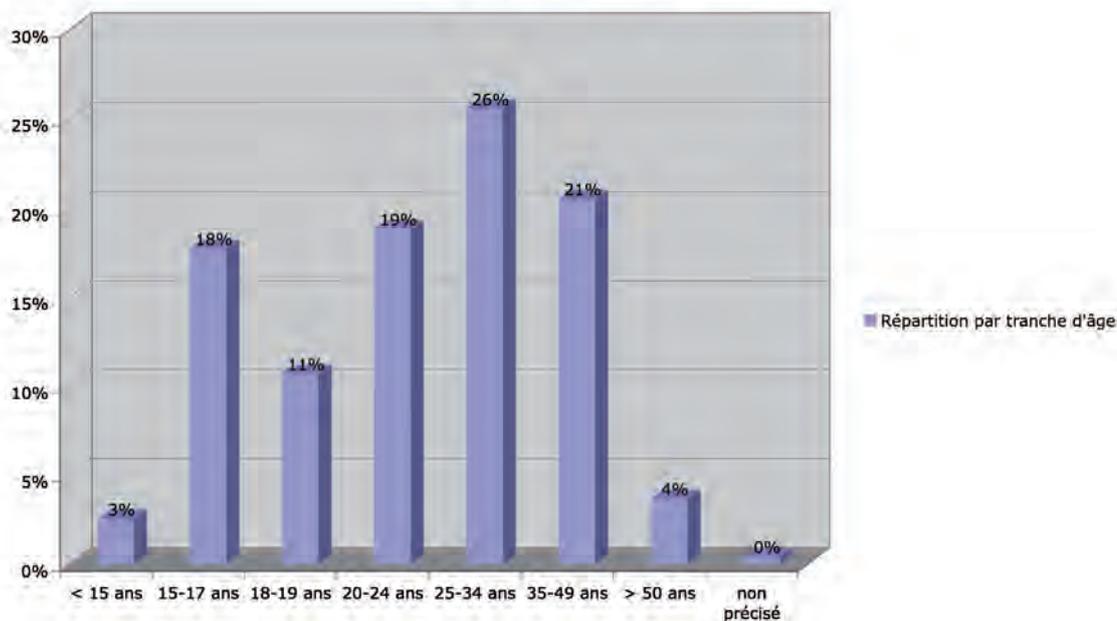
	Total	Hommes	Femmes	Sexe non-spécifié
Membre de l'encadrement scolaire	12%	8%	4%	0%
élève / étudiant	82%	54%	26%	2%
non-renseigné	6%	5%	1%	0%



I.3 Répartition par tranche d'âge

Tranches d'âge en %-age de la pop. Totale (712 pers.)	Total	Hommes	Femmes	Sexe non-spécifié
< 15 ans	3%	1%	1%	0,14%
15-17 ans	18%	10%	8%	0,28%
18-19 ans	11%	6%	4%	0,42%
20-24 ans	19%	12%	6%	0,28%
25-34 ans	26%	21%	4%	0,28%
35-49 ans	21%	15%	5%	0,28%
> 50 ans	4%	2%	1%	0,14%
non précisé	0%	0%	0%	0,14%
Totaux	100%	67%	30%	2%

Répartition par tranche d'âge



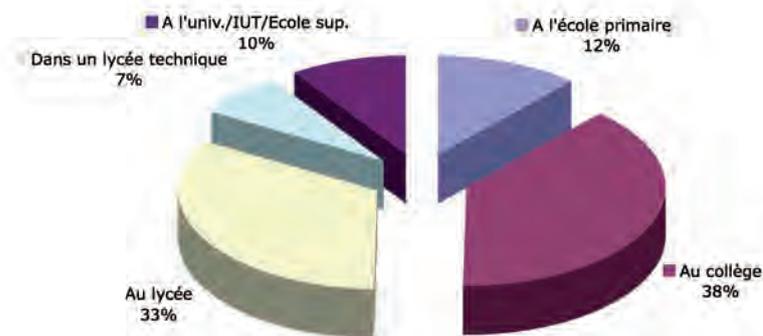
II – Résultats de l'enquête

Question 4 : J'ai été victime/témoin d'homophobie de la part des élèves/étudiant-e-s, ou auteur d'actes homophobes + lieu de l'acte (plusieurs réponses possibles)

Question 4 en %-age de la pop. Totale (712 pers.)	Total	Hommes	Femmes	Sexe non-spécifié
oui	58%	40%	17%	1,26%
non	37%	24%	12%	0,42%
sans réponse	5%	4%	1%	0,28%
Total	100%	67%	31%	2%

En %-age du total de réponses (1039 réponses)	Victime d'homophobie	Témoin d'homophobie	Auteur d'actes homophobes	total
A l'école primaire	6%	5%	1%	12%
Au collège	19%	18%	1%	39%
Au lycée	15%	17%	1%	33%
Dans un lycée technique	3%	3%	0%	7%
A l'univ./IUT/Ecole sup.	4%	5%	1%	10%

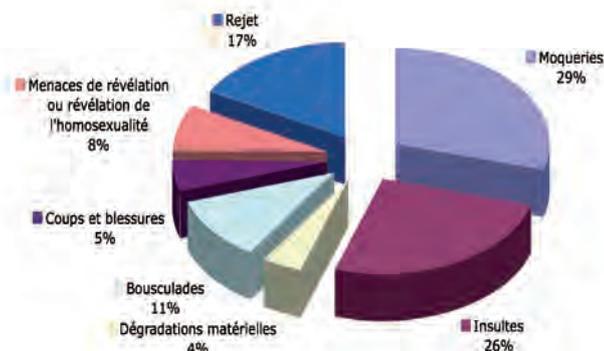
Lieux de l'homophobie



Question 5 : Cette homophobie prenait la forme de : (plusieurs réponses possibles)

Question 5	A l'école primaire	Au collège	Au lycée	Au lycée technique	A l'univ.	total
En %-age du total de réponses (2403 réponses)						
Moqueries	4%	12%	9%	2%	2%	30%
Insultes	3%	11%	8%	2%	2%	26%
Dégradations matérielles	1%	2%	1%	0%	0%	4%
Bousculades	1%	5%	3%	1%	0%	11%
Coups et blessures	0%	2%	2%	1%	0%	5%
Menaces de révélation ou révélation de l'homosexualité	0%	3%	3%	1%	1%	8%
Rejet	2%	7%	5%	1%	2%	17%
total	11%	41%	32%	8%	7%	100%

Formes d'homophobie

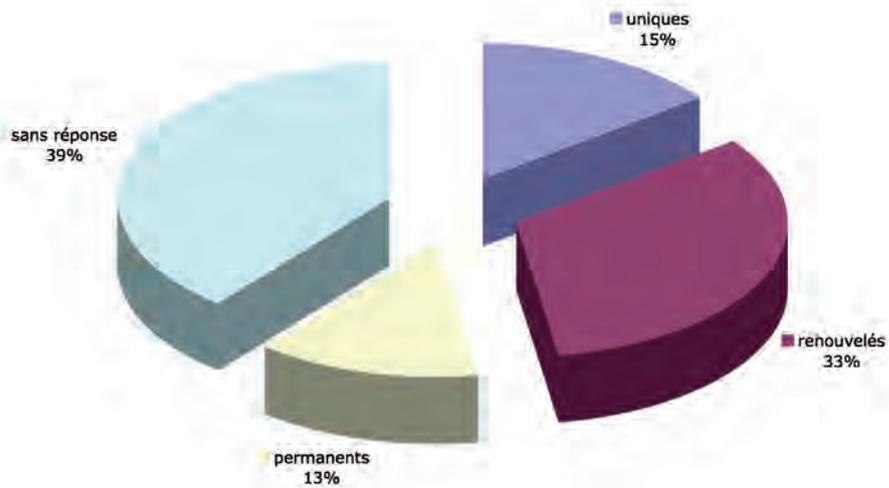


Question 6 : Les actes homophobes qui vous ont le plus marqué était :

Question 6
 Actes homophobes les plus marquants - en %-age de la pop totale (712 pers.)

	uniques	renouvelés	permanents	sans réponse	total
tous	15%	33%	13%	39%	100%
hommes	9%	22%	10%	25%	67%
femmes	5%	10%	3%	13%	31%
sexe non communiqué	0%	1%	0%	1%	2%

Actes homophobes les plus marquants - en %-age de la pop totale (712 pers.)

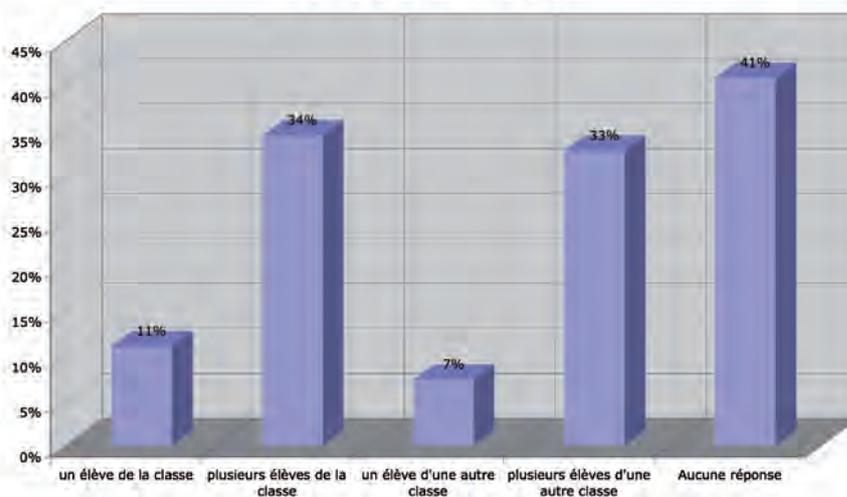


Question 7 : C'était généralement le fait de : (plusieurs réponses possibles)

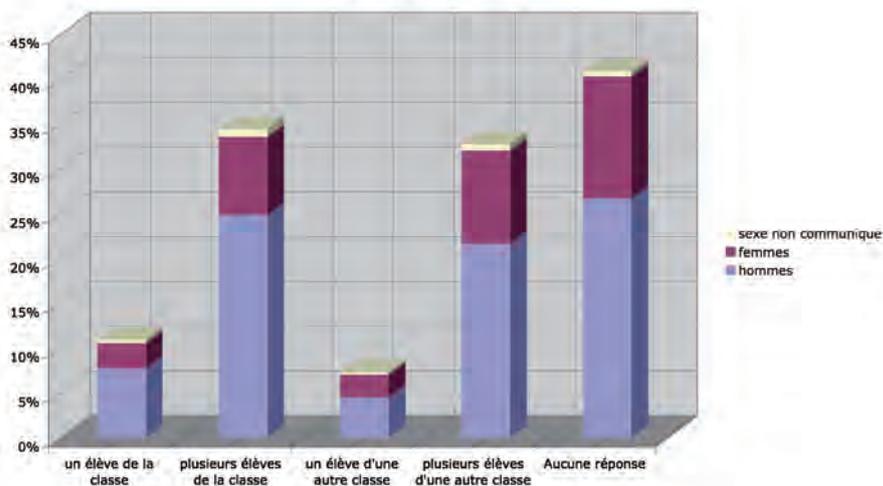
Question 7
 Le fait de :
 en %-age de la pop totale (712 pers.)
 plusieurs réponses possibles
 tous
 hommes
 femmes
 sexe non communiqué

	un élève de la classe	plusieurs élèves de la classe	un élève d'une autre classe	plusieurs élèves d'une autre classe	Aucune réponse
tous	11%	34%	7%	33%	41%
hommes	8%	25%	4%	22%	27%
femmes	3%	9%	3%	10%	14%
sexe non communiqué	0%	1%	0%	1%	1%

C'était le fait de : (toute la pop)



Le fait de : (par sexe)



Question 8 : J'ai été victime/témoign d'homophobie de la part d'un membre de l'encadrement/de l'administration scolaire :

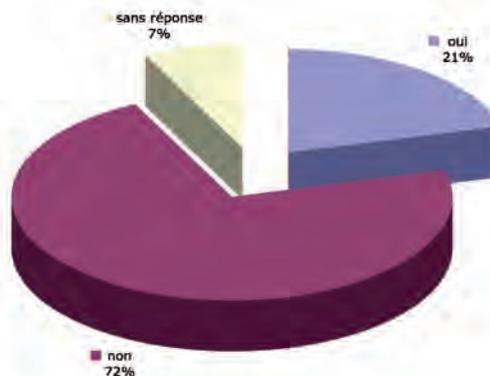
Question 8

De la part d'un membre de l'encadrement/administration scolaire
En %-age de la pop totale (712 pers.)

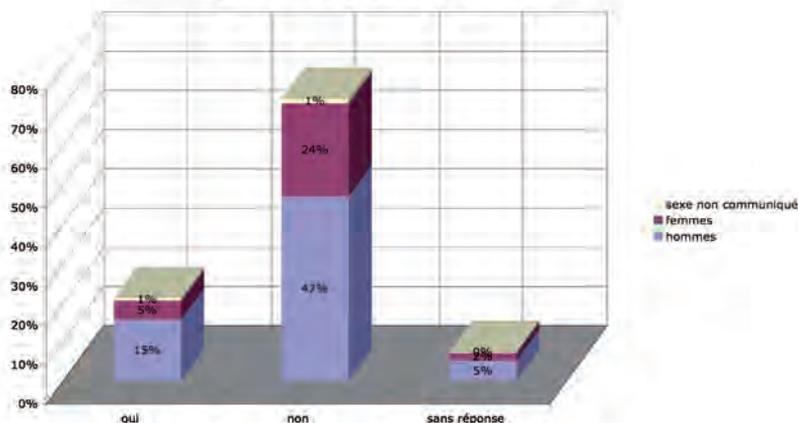
tous
hommes
femmes
sexe non communiqué

	oui	non	sans réponse	total
tous	21%	72%	7%	100%
hommes	15%	47%	5%	67%
femmes	5%	24%	2%	31%
sexe non communiqué	1%	1%	0%	2%

De la part de (pop globale)



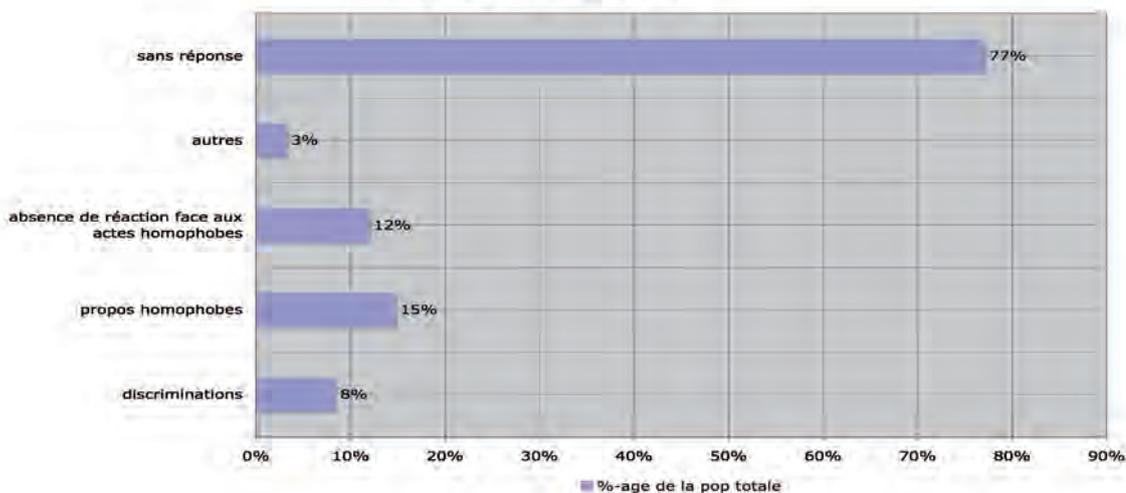
Q8 : par sexe en proportion de la pop totale



Question 9 : Dans ce cas, l'homophobie prenait la forme de : [plusieurs réponses possibles]

Question 9	Forme - En %-age de la pop totale (plusieurs réponses possibles)				
tous	discriminations	propos homophobes	absence de réaction face aux actes homophobes	autres	sans réponse
	8%	15%	12%	3%	77%

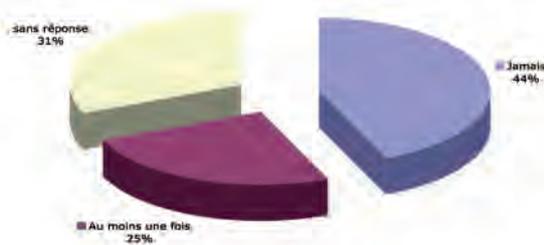
Q9 - Forme de l'homophobie



Question 10 : Je me suis senti-e suffisamment en confiance pour en parler au sein de l'établissement :

Question 10	Jamais	Au moins une fois	sans réponse	total
Senti en confiance En %-age de la pop totale tous	44%	25%	31%	100%

Senti suffisamment en confiance pour en parler dans l'établissement

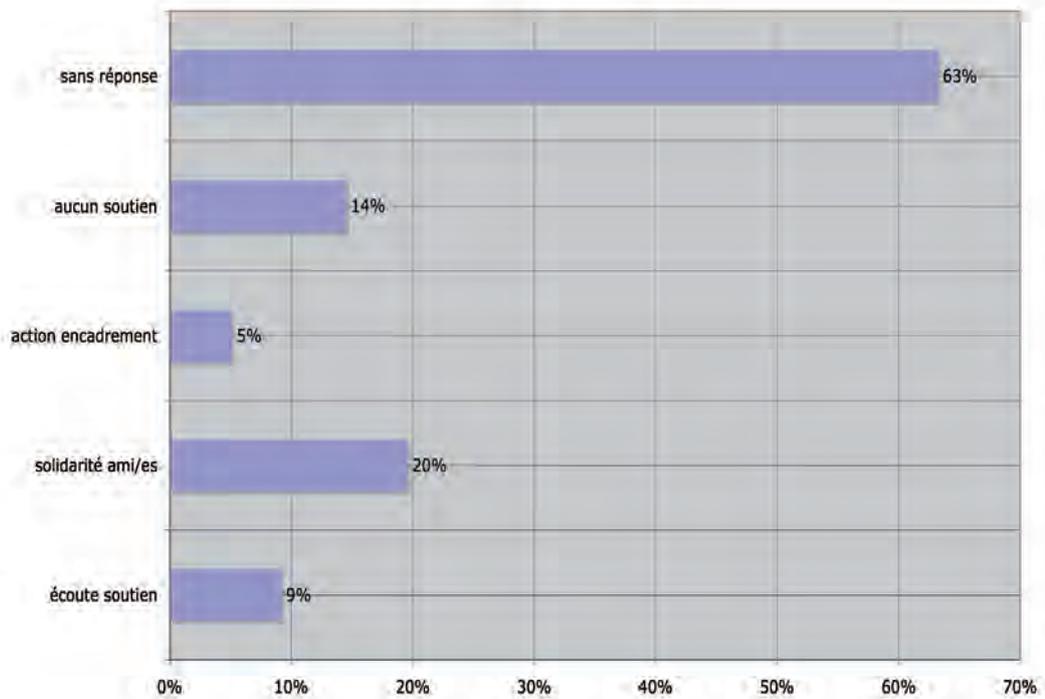


Question 11 : J'ai trouvé au sein de l'établissement : (plusieurs réponses possibles)

Question 11
plusieurs réponses possibles
En %-age de la pop totale
tous

écoute soutien	solidarité ami/es	action encadrement	aucun soutien	sans réponse
9%	20%	5%	14%	63%

Q11 J'ai trouvé dans l'établissement



Question 12 : L'homophobie que j'ai subie a eu pour conséquences : (plusieurs réponses possibles)

Question 12
Conséquences

en %-age de la pop totale (712 pers.)

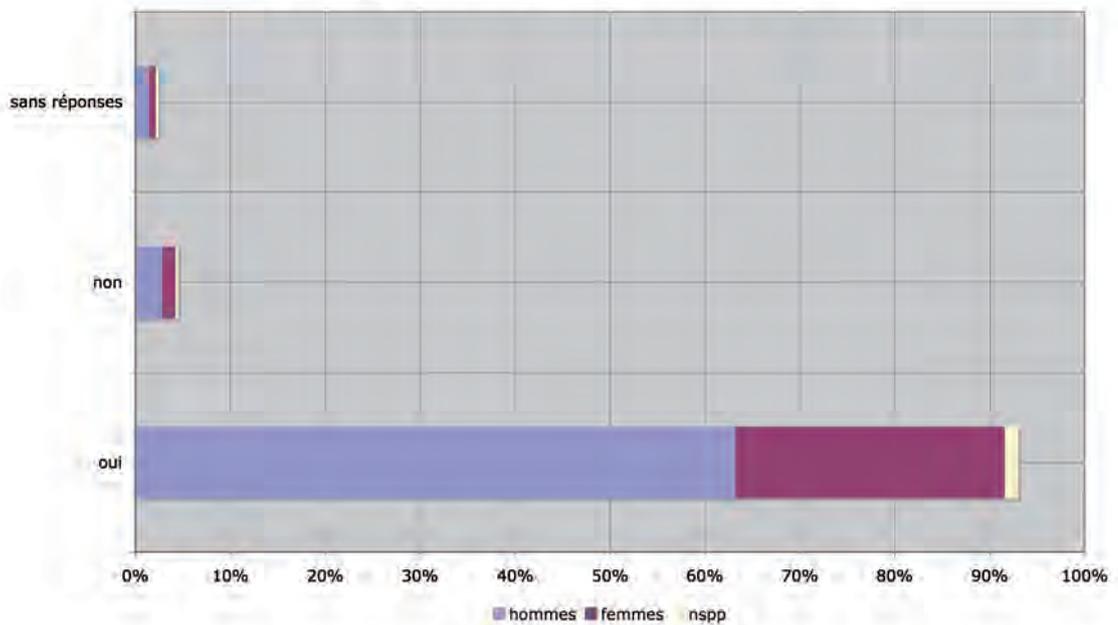
	tous
baisse estime de soi	33%
isolement repli	32%
dissimulation	30%
mal-être déprime	35%
notes en baisse	16%
révolte	21%
échec scolaire	8%
dépression avec traitement médical	6%
conduites à risques	9%
hospitalisation	3%
tentative de suicide	5%
autre	47%



Question 13 : Pensez-vous que tous les membres de l'équipe pédagogique et de l'encadrement scolaire devraient formé-e-s aux questions d'homophobie ?

Question 13			
en %-age de la pop totale	oui	non	sans réponses
tous	93%	4%	2%
hommes	63%	3%	1%
femmes	28%	1%	1%
nspp	1%	0%	0%

Equipe pédago. et encadrement scolaire devraient être formés



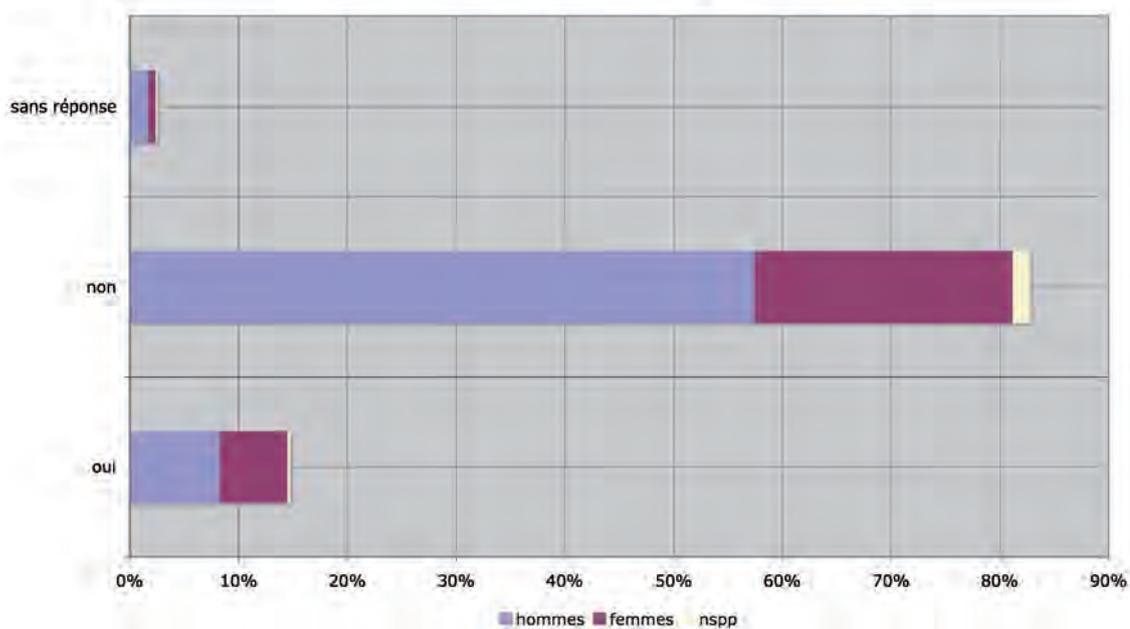
Question 14 : Avez-vous eu, lors de votre scolarité, des cours sur l'orientation sexuelle et/ou l'homophobie ?

Question 14
en %-age de la pop totale

tous	15%	83%	3%
hommes	8%	57%	2%
femmes	6%	24%	1%
nspp	0%	2%	0%

	oui	non	sans reponse
tous	15%	83%	3%
hommes	8%	57%	2%
femmes	6%	24%	1%
nspp	0%	2%	0%

Cours sur orientation sex. ou homophobie ?



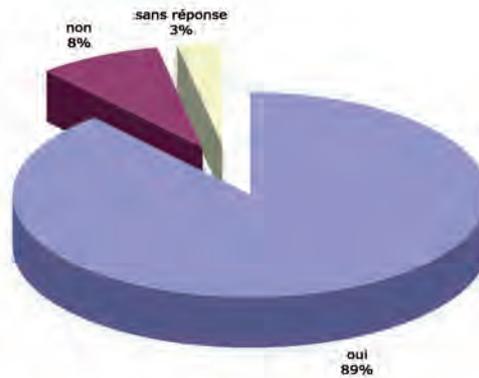
Question 15 : Pensez-vous que l'homosexualité soit passée sous silence ?

Question 15

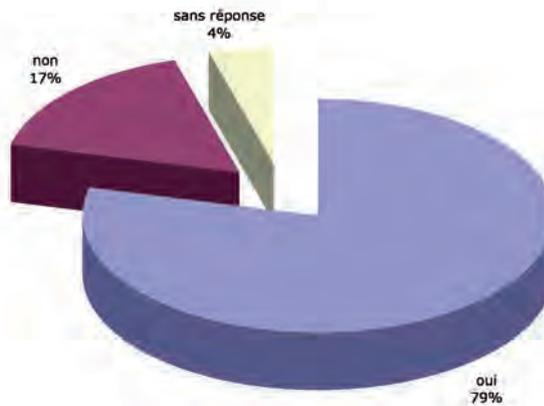
Homosexualité passée sous silence
En %-age de la pop totale
dans les manuels scolaires
Par les enseignants

	oui	non	sans réponse
En %-age de la pop totale	89%	8%	3%
dans les manuels scolaires	79%	17%	4%

Dans les manuels scolaires



Par les enseignants

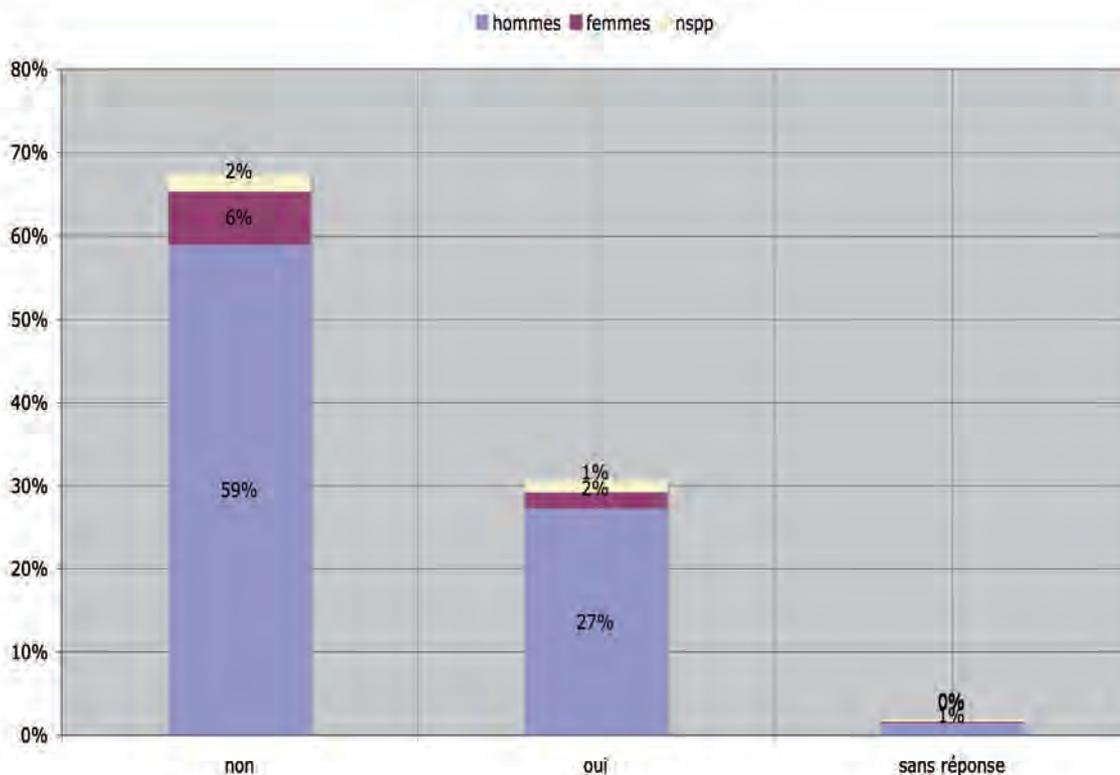


Question 16 : Pensez-vous que le monde de l'éducation nationale fasse ce qu'il faut pour qu'une jeune homosexuelle puisse se développer harmonieusement ?

Question 16
 Education nationale
 En %-age de la pop totale
 tous
 hommes
 femmes
 nspp

	non	oui	sans réponse
tous	88%	9%	4%
hommes	59%	6%	2%
femmes	27%	2%	1%
nspp	1%	0%	0%

Educ. nationale fait ce qu'il faut ?



ANNEXE 5 – RÉSUMÉ DE LA THÈSE DE JEAN-MICHEL PUGNIÈRE

L'influence de l'homophobie et de la victimation homophobe en milieu scolaire

Note de synthèse de Jean-Michel Pugnère (docteur en psychologie, UTM)

Orientation sexuelle : facteur de suicide et de conduites à risque chez les adolescent(e)s et les jeunes adultes ? L'influence de l'homophobie et de la victimation homophobe en milieu scolaire.

Thèse de doctorat en psychologie, sous la direction de Sylvie Bourdet-Loubère, maître de conférences, et de Chantal Zaouche, professeure. Université de Toulouse II Le Mirail (2011)

« De nombreuses recherches ont mis en évidence un lien significatif entre orientation sexuelle et suicide des adolescent(e)s/jeunes adultes (Beck et coll., 2010). L'homophobie à laquelle les jeunes homo/bi-sexuel(le)s sont exposé(e)s est considérée comme l'hypothèse la plus sérieuse pour expliquer ce lien, mais, jusque là, cette hypothèse n'avait jamais fait l'objet d'une recherche quantitative en France. Nous l'avons prise en compte dans le cadre d'une enquête réalisée sur la base d'un auto-questionnaire informatisé. L'analyse des résultats a porté sur 901 questionnaires, complétés par 475 filles et 426 garçons âgé(e)s de 18 à 24 ans. À partir des scores relevés à l'échelle des comportements suicidaires (SBQR), nous avons constaté que les idéations et tentatives de suicide étaient globalement plus présentes et plus graves chez les participant(e)s attiré(e)s Sexuellement par le Même Sexe ou en Questionnement (ASMSQ).

D'autre part, dans notre échantillon, les garçons sont significativement plus nombreux que les filles à rapporter avoir été victimes ou auteurs d'actes de victimation à caractère homophobe, au collège ou au lycée. Par exemple, parmi les 426 garçons, plus d'un quart (25,7 %) rapportent s'être déjà fait traiter de « pédé », de « tapette », de « tafiolo », de « sale gay » ou d'une autre injure homophobe, tandis que 5,5 % des filles rapportent avoir été victimes d'injures à caractère lesbophobe.

Afin de prendre en compte la notion de répétition des actes d'intimidation qui caractérise le phénomène de bullying (harcèlement), nous avons conduit les analyses en comparant les jeunes rapportant avoir subi les actes de victimation de manière fréquente (modalités de réponse « souvent » ou « très souvent ») avec ceux/celles rapportant « jamais », ou « parfois », en avoir été victimes. La victimation verbale homophobe/lesbophobe fréquente est huit fois plus répandue parmi les garçons que parmi les filles (6,3 % vs 0,8).

Le recours à des analyses statistiques multivariées nous a permis de mettre en évidence que la victimation verbale homophobe fréquente en milieu scolaire apparaît de façon significative comme un facteur de risque suicidaire chez les jeunes hommes. C'est là, nous semble-t-il, l'un des apports majeurs de notre recherche, qui se place dans une perspective où l'homophobie ne concerne pas seulement les adolescents homo/bi-sexuel(le)s, mais considère qu'elle a un retentissement sur l'ensemble des jeunes scolarisé(e)s, comme le soulignent des recherches très récentes (Chamberland, 2011; Walton, 2010).

La richesse des données obtenues du fait des choix méthodologiques qui ont présidé à notre démarche pourra donner lieu à des analyses ultérieures, dans un contexte où l'homophobie constitue un vaste champ de recherche, presque inexploré jusque là. »

◆ Bibliographie

Beck, F., Firdion, J.M., Legleye, S., & Schiltz, M.A. (2010). *Les minorités sexuelles face au risque suicidaire. Acquis des sciences sociales et perspectives*. Dossiers Santé en action, I.N.P.E.S.

Chamberland, L., Emond, G., Julien, D., Otis, J., Ryan, B. (2011). *L'homophobie à l'école secondaire au Québec. Portrait de la situation, impacts et pistes de solution*. Rapport de recherche.

Walton, G. (2010). *Sécurisation des milieux d'apprentissage. Lutte contre l'intimidation à caractère homophobe dans les écoles. Faire la différence... De la recherche à la pratique*. Secrétariat de la littérature et de la numérotation, Ontario Association of Deans of Education.

ANNEXE 6 - ANALYSE DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES RECTORATS



Ministère de l'éducation nationale

Le Directeur du cabinet

Paris, le 14 NOV. 2012

CAB/CLÉVY/n° 414

NOTE

à l'attention de Mesdames et Messieurs les Recteurs

Le Ministre de l'éducation nationale a confié à Michel TEYCHENNÉ, universitaire, chargé de mission à la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre, la rédaction d'un rapport sur les actions qu'il serait envisageable de décliner dans les écoles et les établissements pour lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

Des études ont en effet montré qu'un nombre important de tentatives de suicides des jeunes de 15 à 25 ans était lié à la difficulté d'exprimer et de vivre son homosexualité. Dès le collège, les manifestations de l'homophobie dans ou en dehors de l'établissement renforcent le sentiment d'isolement et la perte de l'estime de soi, qui peuvent entraîner l'échec scolaire, voire pire.

En lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire, Michel TEYCHENNÉ va établir un état des lieux en recensant les initiatives existantes et en menant une réflexion en étroite concertation avec les acteurs du terrain, professionnels de l'éducation et milieu associatif afin de rendre son rapport au ministre à la fin du mois de décembre 2012.

Je vous serais reconnaissant de lui faire connaître les actions menées au sein de votre académie sur la prévention des violences et discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

Ce diagnostic local, qui ne peut s'établir qu'avec votre concours, permettra de dresser un état des lieux national de tout ce qui est entrepris sur la question. Il est indispensable à la formulation de recommandations pragmatiques, au plus près des besoins et des réalités du terrain, et tenant compte des capacités, des forces et des moyens des services académiques et des établissements.

.../...

Les questions nécessaires au diagnostic ont été regroupées en annexe.

Je vous demande de transmettre votre réponse au plus tard le 10 décembre 2012, à la direction de l'enseignement scolaire – bureau de Madame Anne REBEYROL – DGESCO B3, mission « prévention des discriminations et égalité filles-garçons ».



Pierre-Yves DUWOYE

ANNEXE

Initiatives au niveau académique	Actions menées dans les établissements	Projets innovants
I - Projet académique a. Le projet académique mentionne-t-il la lutte contre toutes les formes de discriminations ? b. Mentionne-t-il plus particulièrement la prévention des manifestations de violences ou de harcèlement homophobes ?	I – Ligne Azur a. Les établissements ont-ils relayé la campagne de promotion du dispositif Ligne Azur ? b. Avez-vous des retours concernant l'opération ? (réactions de la communauté éducative) c. La campagne a-t-elle donné lieu à des initiatives particulières ?	Détailler un ou deux projets qui vous ont paru particulièrement efficaces et innovants sur la thématique, susceptibles d'être diffusés et éventuellement modélisés :
II - Interlocuteur référent a. Existe-t-il au sein de vos services un interlocuteur référent sur ce sujet ? si oui, nom et fonction b. Recensement des cas de violence à caractère homophobe ? Si oui, dans quelle proportion ?	II – Mise en œuvre d'actions spécifiques a. les écoles et établissements ont-ils réalisé des actions ponctuelles sur le sujet ? b. dans quel cadre ? - CESC - éducation à la sexualité - projet d'établissement	
III – Associations agréées a. Quelles sont les associations agréées au niveau académique susceptibles d'intervenir en milieu scolaire ?	III – nombre d'établissements et d'élèves concernés ?	
IV – CAVL Le CAVL s'est-il emparé de la question des discriminations et notamment de la lutte contre l'homophobie ?		
IV – Formations a. La plan académique de formation propose-t-il : - des modules de formation spécifiques à la lutte contre l'homophobie ? - des modules de formation élargis à toutes les discriminations ? - des modules de formation développant une réflexion sur les stéréotypes ?		
V – Les outils Des outils ont-ils été développés sur le sujet dans l'académie ?		

L'ENQUÊTE NATIONALE AUPRÈS DES RECTEURS D'ACADÉMIE – 2013

ANALYSE DES RÉSULTATS

Vingt-cinq académies sur trente ont répondu à cette enquête. Dans ces 25 académies, on constate une difficulté chez la grande majorité des répondants à bien identifier et comprendre les questions liées aux problématiques LGBT, ce qui laisse place à des réponses assez générales, voire hors sujet. La qualité des réponses est en relation directe avec la présence ou non d'un interlocuteur référent en charge des discriminations LGBT dans les rectorats.

ACTIONS MENÉES DANS LES ACADÉMIES

◆ Question : le projet académique mentionne-t-il la lutte contre toutes les formes de discriminations ?

Seules cinq académies mentionnent la lutte contre les discriminations dans leur projet académique. Les autres considèrent qu'elle est englobée dans des phrases du type « *assurer dans les écoles et les établissements la qualité de vie et les conditions de travail favorables à la réussite de tous et de chacun* » ou « *garantir l'équité scolaire pour favoriser la confiance dans l'École* ».

◆ Question : le projet académique mentionne-t-il plus particulièrement la prévention des manifestations de violence ou de harcèlement homophobe ?

Seules deux académies mentionnent dans leur projet académique la lutte contre le harcèlement homophobe et l'homophobie ou leur prévention.

- **L'académie d'Amiens dans son projet académique les mentionne dans son axe 5**, intitulé « *Améliorer la vie scolaire des élèves : la lutte contre les discriminations ainsi que la prévention des manifestations de violence ou de harcèlement homophobe* ». Parmi les actions de santé publique figure la nécessité de prendre en charge les élèves victimes de mal-être. Le rôle du CESC est réaffirmé dans le cadre des « *actions éducatives visant à prévenir les atteintes à l'intégrité physique et à la dignité de la personne, qu'elles soient liées à la protection de l'enfance, aux actes à caractère raciste ou antisémite, aux comportements sexistes et homophobes, aux violences sexuelles ou encore aux pratiques de bizutage* ».

- **L'éditorial du projet académique du recteur de l'académie de Bordeaux** rappelle que « *... le combat contre toutes les discriminations doit être poursuivi, les plus visibles, comme celles liées au sexe; les plus sournoises, comme celles liées à la culture d'origine ou aux préférences sexuelles.* »

◆ Question : existe-t-il au sein de vos services un interlocuteur référent sur ce sujet ? Si oui, nom et fonctions.

Il n'existe pas d'interlocuteur référent exclusivement affecté à la lutte contre les LGBT-phobies. Seulement neuf académies identifient un interlocuteur référent. Une seule désigne l'infirmier-conseil. Les autres : soit celui ou celle en charge du harcèlement, pour un tiers d'entre elles, ou pour les deux tiers restants, le référent chargé du sexisme et de l'égalité fille/garçon. Par défaut, plusieurs académies indiquent que le ou la conseiller(e) technique en charge du service social ou des infirmier(e)s auprès du recteur pourrait éventuellement jouer ce rôle. Ce qui confirme la perception « médicale » de la lutte contre les LGBT-phobies dans les rectorats.

◆ Question : recensement des cas de violence à caractère homophobe ? Si oui, dans quelle proportion ?

Sept académies commencent à recenser les violences à caractère homophobe en complément de l'application SIVIS (système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire). SIVIS relève 142 actes d'homophobie l'année dernière. Ces chiffres sont en complet décalage avec les études citées précédemment. Il n'a pas été possible à la DEPP de donner des précisions et une typologie concernant ces 142 cas répertoriés.

• SIVIS

Menée depuis la rentrée 2007 auprès des chefs d'établissement, l'enquête SIVIS recense les actes graves – violents ou pénalement répréhensibles – qui se sont déroulés au sein des établissements scolaires ou aux abords de ceux-ci. L'enquête distingue les incidents motivés par des considérations racistes, xénophobes ou antisémites, sexistes ou homophobes et cette motivation agit comme une circonstance aggravante permettant d'enregistrer tout acte de ce type, quelles que soient par ailleurs ses autres caractéristiques.

• Enquête de victimation

L'enquête de victimation menée au printemps 2011 dans les collèges ne comportait pas d'items spécifiques consacrés au harcèlement à caractère homophobe, qui avaient semblé difficiles à intégrer.

◆ Question : quelles sont les associations agréées au niveau académique susceptibles d'intervenir en milieu scolaire ?

Il semblerait que la plupart des répondants ont eu quelques difficultés à identifier les associations agréées au niveau académique susceptibles d'intervenir en milieu scolaire sur les LGBT-phobies. Si on retient comme critère les associations compétentes en matière d'éducation à la sexualité, comme le Planning familial par exemple, mais aussi les associations issues du mouvement LGBT localement, seules neuf académies ont agréé des associations compétentes.

Seules les académies de Nancy-Metz, Bordeaux ou Strasbourg ont développé des liens avec les associations LGBT. Toulouse, Paris et Poitiers aussi, mais sans agréer ces associations au niveau académique. Il semble difficile aux associations LGBT d'obtenir des agréments académiques éducation nationale.

◆ Question : le CAVL s'est-il emparé de la question des discriminations et notamment de la lutte contre l'homophobie ?

Les conseils académiques de la vie lycéenne se sont saisis de la problématique des discriminations LGBT. Sur les vingt-cinq académies qui ont répondu, quinze CAVL ont demandé à travailler sur cette problématique. C'est une information intéressante, qui montre que les lycéens sont sensibilisés à ces questions et qu'ils souhaitent s'en emparer. Les lycéens semblent plus conscientisés que les adultes à la problématique des LGBT-phobies.

◆ Question : le plan académique de formation propose-t-il :

• des modules de formation spécifiques à la lutte contre l'homophobie ?

Neuf académies proposent des modules de formation à la lutte contre l'homophobie, souvent insérés dans des formations à l'éducation à la sexualité. Il est difficile de quantifier le nombre de personnels concernés par ces formations, mais sur un plan national, si on additionne ces formations spécifiques, souvent de courte durée, il s'agit de quelques centaines de personnes au mieux. Quelle que soit la qualité de ces formations, les personnels formés regrettent unanimement qu'une fois revenus dans leurs établissements, ils ne puissent faire bénéficier leurs collègues de leur expérience. Ils se retrouvent « *un peu seuls, et perdus* », notamment face à leur hiérarchie. Ils considèrent que si ces formations sont bénéfiques sur le plan personnel, elles ne permettent pas d'influer à leur retour dans l'établissement pour une meilleure prise de conscience de leur communauté éducative aux problèmes liés aux LGBT-phobies.

On notera un certain nombre de formations académiques s'orientant plus, aujourd'hui, vers des formations d'établissement, par exemple :

- académie de Nantes, lycée pro Jean-Bertin de Saumur, « Genre et sexisme » – Trois jours /20 personnes

• **des modules de formation élargis à toutes les discriminations, des modules de formation développant une réflexion sur les stéréotypes ?**

Dix huit académies proposent dans leur PAF ce type de formation, qui tangente souvent nos problématiques sans les aborder directement. Ce sont principalement des formations au respect de soi et des autres, sur les thématiques de l'égalité fille/garçon, notamment à travers les stéréotypes sexistes, sans obligatoirement aborder les LGBT-phobies.

◆ **Question : des outils ont ils été développés sur le sujet dans votre académie ?**

Trois académies ont développé des outils de formation spécifiques, dans le cadre de la formation à la lutte contre l'homophobie. Une seule, l'académie de Strasbourg, a complété ses outils de formation au personnel enseignant par un dépliant en trois volets : *La connaître... L'homophobie... La combattre!*

ACTIONS MENÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS

◆ **Question : les établissements ont ils relayé la campagne de promotion du dispositif Ligne Azur ?**

En ce qui concerne la Ligne Azur, seulement treize académies signalent que leurs établissements ont relayé cette campagne. Ce chiffre est curieux, voire décevant, puisque la campagne a théoriquement été envoyée à tous les établissements de France.

Par exemple, l'académie d'Amiens, qui a interrogé pour notre enquête ses 262 EPLE, a obtenu 113 réponses : 80 % des répondants disent avoir relayé la campagne Ligne Azur.

◆ **Question : avez-vous des retours concernant l'opération ? (réactions de la communauté éducative)**

Une seule académie signale un problème avec des parents d'élèves dans un établissement. Globalement, aucune remontée négative ou positive de la campagne Ligne Azur n'a été signalée dans cette enquête.

◆ **Question : la campagne a t elle donné lieu à des initiatives particulières ?**

Quatre académies signalent des initiatives particulières qui ont été engagées dans les établissements à l'occasion de la campagne Ligne Azur du type IMS, intervention de troupes de théâtre, etc.

MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS SPÉCIFIQUES

◆ Question : les écoles et les établissements ont ils réalisé des actions ponctuelles sur ce sujet ?

Onze académies signalent des actions ponctuelles sur les LGBT-phobies en dehors de la campagne Ligne Azur.

◆ Question : dans quel cadre ? CESC, éducation à la sexualité, projet d'établissement ?

Globalement, les remontées d'information des académies sont trop partielles, à l'exception de l'académie de Paris, pour pouvoir tirer des conclusions chiffrées. Il ressort quand même que ce sont principalement les CESC qui prennent en charge ce type de problématique dans les établissements et/ou dans le cadre des séances d'éducation à la sexualité en partenariat avec les enseignants concernés.

En ce qui concerne les projets d'établissement, il semblerait que très peu d'établissements aient inscrit la lutte contre les LGBT-phobies dans leur projet. La plupart des académies n'ont pas d'éléments d'appréciation globale.

◆ Question : pouvez vous évaluer le nombre d'établissements et d'élèves concernés ?

Peu d'académies sont capables de fournir le nombre d'établissements et d'élèves concernés spécifiquement par les actions de lutttes contre les LGBT-phobies, à l'exception notable des académies de Paris (1 606 élèves formés en 70 séances et 130 heures) et de la Martinique (1 566 élèves formés dans 11 établissements). Mais si l'on recoupe avec les données des principales associations LGBT intervenant en IMS, ce sont environ 25 000 élèves qui ont bénéficié de ces formations. Il faut aussi saluer le travail du Planning familial qui, dans ces IMS, intègre, si le sujet le permet, les discriminations LGBT.

PROJETS INNOVANTS

• Détailler un ou deux projets qui vous ont paru particulièrement efficaces et innovants sur la thématique, susceptibles d'être diffusés et éventuellement modélisés.

Un certain nombre d'académies dans leurs réponses ont proposé des projets innovants. Malheureusement, ces projets ne sont pas recevables malgré leur intérêt spécifique, car ils sont « hors sujet ». Il s'agit principalement d'actions qui ne concernent pas directement notre problématique et qui lui sont périphériques. Les projets innovants retenus sont présentés dans le rapport.

ANNEXE 7 – BILAN DE LA DIFFUSION DES CAMPAGNES LIGNE AZUR

LA LIGNE AZUR

Le dispositif Ligne Azur informe, écoute et soutient les jeunes qui se posent des questions sur leur orientation sexuelle ou sur le genre. Le ministère de l'éducation nationale, pour la troisième année consécutive en 2012, a engagé auprès de tous les établissements d'enseignement secondaire une campagne composée d'affiches et de cartes mémo pour faire connaître le numéro Azur 080 203 040 aux collégiens et aux lycéens.

La Ligne Azur est un dispositif permanent de l'association Sida Info Service. Dans le cadre de ce partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, la campagne Ligne Azur permet de mieux faire connaître ce service dans les collèges et les lycées durant environ deux semaines au début du mois de mai (17 mai – Journée internationale de lutte contre l'homophobie).

Théoriquement diffusée aux 12 000 EPLE, cette campagne se composait d'un kit de communication de deux affiches, de 200 cartes mémo et de brochures intitulées *L'homophobie, savoir et réagir* destinées aux équipes éducatives pour sa première année, puis d'un kit affiches et de cartes mémo pour les années suivantes.

Le constat du Collectif éducation nationale contre les LGBT-phobies qui a effectué une enquête approfondie en 2011 auprès des parents, des élèves et des personnels de l'EN issus des établissements publics et d'établissement privés sous contrat est synthétisé et complété dans cette annexe.

◆ La diffusion

« Nous ne sommes pas en mesure d'affirmer que le matériel a bien été envoyé à tous les établissements. Seulement un peu plus d'un établissement sur deux du public déclare l'avoir bien reçu. La tendance est inversée pour le privé. Afin de confirmer ou de démentir ce constat, dans un deuxième temps nous avons interrogé nos syndicats ou branches professionnelles de représentants de chefs d'établissement afin d'enquêter aussi « à la source » administrative locale. Les retours qu'ils nous ont fait parvenir nous ont confirmé que quasiment la moitié d'entre eux n'avait rien reçu, et n'avait pas été informée. » (Collectif)

◆ L'affichage

« Néanmoins, parmi les établissements en possession du kit de campagne, seulement deux tiers des établissements du public qui le possédaient ont apposé les affiches. Là aussi, la tendance est inversée pour ce qui concerne le privé. Il semble cependant que les établissements scolaires aient encore avant tout une approche « médicalisée » sur les questions de sexualités, puisque 41 % des réponses nous indiquent que les affiches ont été placées autour ou dans l'infirmerie. » (Collectif)

Pour le Collectif éducation nationale contre les LGBT-phobies en milieu scolaire, il est évident que la place accordée aux affiches ne permet pas une efficacité optimale. En effet, les infirmeries sont souvent isolées de l'établissement et/ou des lieux de passage des lycéens et des collégiens, alors même que la campagne visait l'ensemble des élèves.

◆ Les cartes mémo

« Globalement il ressort de cette enquête que les petites cartes mémo ont été mises à la disposition des élèves. En effet, seul un tiers d'entre elles n'auraient pas été distribuées, gardées par l'administration. Les deux autres tiers restants : un tiers distribué (notamment en classe), et le dernier tiers mis à disposition en libre accès des élèves au sein de la vie scolaire et principalement à l'infirmerie. » (Collectif)

◆ Ce constat est confirmé par l'enquête auprès des rectorats :

En ce qui concerne la Ligne Azur seulement treize académies disent que leurs établissements ont relayé cette campagne. Il s'agit soit d'une mauvaise circulation de l'information entre les établissements et les rectorats, soit d'un manque de mobilisation des établissements et des chefs d'établissement à la campagne nationale Ligne Azur, soit enfin, plus vraisemblablement, d'une combinaison de ces deux facteurs.

ANNEXE 8 – ANALYSE CRITIQUE DES GUIDES « ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ »

LES OUTILS PÉDAGOGIQUES D'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ ET DE LUTTE CONTRE LES LGBT-PHOBIES – APPROCHE CRITIQUE

Extraits des supports pédagogiques *L'éducation à la sexualité*

◆ Guide d'intervention pour les collèges et les lycées, août 2008

• Fiche 5 – identité sexuelle, rôles et stéréotypes de rôles Orientation sexuelle (page 29)

« C'est le choix de « l'objet de désir », tout ce qui porte vers l'un ou l'autre sexe, le désir, l'attirance érotique, les sentiments, la capacité de projet. Cette attirance vers des personnes de l'autre sexe (hétérosexualité) ou des personnes du même sexe (homosexualité) ne doit pas être confondue avec l'identité sexuelle. »

« C'est à l'adolescence que se produit le plus souvent la prise de conscience de l'orientation sexuelle, avec la possibilité de mise en acte de la sexualité. Les pratiques sexuelles peuvent dès lors relever de l'orientation, mais en être aussi distinctes, et ne dépendre que de la quête du plaisir. Il convient d'être attentif à ce que la loi du groupe n'enferme pas des adolescents dans une identité homosexuelle, à la suite d'expériences ou de rites illicites de passage (par exemple le bizutage) ne relevant que de pratiques sexuelles. L'identité sexuelle, les rôles sexuels et les stéréotypes appartiennent à la sphère publique, ils sont connus de tous dans une société donnée. En revanche, l'orientation sexuelle et les pratiques sexuelles font partie de la sphère privée. L'orientation sexuelle ne devrait être connue que si la personne le fait savoir. »

Mon commentaire : l'affirmation centrale est que l'orientation sexuelle fait partie de la sphère privée. Après cet énoncé, le rédacteur considère que le sujet de l'homosexualité est traité... C'est le refus affirmé de reconnaître à l'homosexualité une place dans la société.

• Module 3 – Orientation sexuelle (page 32) Éducation à la sexualité

« À l'issue de ce module, l'attention des élèves aura été attirée sur les images stéréotypées de l'homme et de la femme véhiculées par la société ainsi que sur les valeurs et les normes qui les sous-tendent et sur la façon dont ces stéréotypes peuvent influencer leurs attentes. Il est essentiel qu'ils aient pris conscience de la nécessité de développer leur esprit critique pour permettre de construire leur propre personnalité et acquérir autonomie et liberté. »

Objectif opérationnel :

À l'issue de ce module : permettre aux jeunes d'identifier les stéréotypes liés à l'orientation sexuelle et véhiculés par la société.

Quelques affirmations concernant l'orientation sexuelle :

- « Une lesbienne est un garçon manqué. »
- « Un homo est une fille manquée. »
- « Tout le monde naît hétérosexuel. »
- « On reconnaît un(e) homosexuel(le) à son attitude. »
- « On peut toujours choisir sa sexualité. »
- « Les homosexuel(le)s ont toujours beaucoup de partenaires. »
- « Deux hommes qui s'embrassent sont sûrement des homosexuels. »
- « Les homosexuels ne devraient pas avoir le droit de s'occuper d'enfants. »
- « La fidélité n'existe que dans les couples hétérosexuels. »
- « Un garçon qui joue à la poupée deviendra sûrement homosexuel. »
- « L'homosexualité des filles est moins dérangeante que celle des garçons. »

Les élèves auront été amenés à réfléchir sur les conséquences des stéréotypes et des jugements portés sur l'orientation sexuelle des personnes. Les notions d'égalité, de respect mutuel, d'acceptation des différences devront avoir été abordées.

Mon commentaire : ce module qui suit le texte analysé précédemment est particulièrement intéressant sur le plan pédagogique. Alors que l'auteur ne donne aucun élément d'information sur l'homosexualité et sur les discriminations, il demande à l'intervenant « de permettre aux jeunes d'identifier les stéréotypes liés à l'orientation sexuelle et véhiculés par la société » sans donner à l'intervenant, à aucun moment dans ce guide, les informations permettant de déconstruire ses préjugés.

On notera le choix de certaines affirmations. Ce module laisse l'intervenant démuni, c'est un contre-sens pédagogique. Il est à craindre que ce type de module soit favorise le refus de l'intervenant d'aborder le sujet parce qu'il ne se sent pas armé pour le faire, soit renforce les préjugés auprès des élèves concernés par une approche empirique et non cadrée.

Les lois concernant la vie en société (page 51)

- 1791 : Premier texte sur l'attentat à la pudeur comprenant exhibitionnisme et voyeurisme
- 1971 : Respect de la vie privée
- 1982 : Dépénalisation de l'homosexualité
- 1993 : Nouvelle définition de l'exhibition sexuelle et de la corruption de mineurs

Mon commentaire : visiblement quelques oublis... On notera qu'à aucun moment il n'est fait référence aux textes législatifs ou aux circulaires ministérielles de lutte contre l'homophobie à l'École.

◆ Guide du formateur pour les collèges et les lycées « éducation à la sexualité »

• Les questions difficiles (page 44) :

- Le sexe et l'argent : l'exploitation sexuelle
- La prostitution
- L'homosexualité
- La sexualité et les médias
- La pornographie

Mon commentaire : il faut attendre la page 44 pour que l'homosexualité soit abordée très rapidement dans la rubrique « Questions difficiles » avec des thématiques aussi valorisantes que le sexe et l'argent, l'exploitation sexuelle, la prostitution, la sexualité et les médias, la pornographie. Ce parti pris éditorial relève déjà d'une forme de discrimination.

Quelques perles étonnantes dans un guide officiel de l'éducation nationale, comme : « *Il ne faut pas non plus se fier aux apparences d'un garçon jugé trop efféminé et d'une fille trop masculine : cela ne se voit donc pas.* » Ou encore : « *On peut être très en phase avec son sexe biologique (très viril ou féminin) et avoir une orientation homosexuelle.* » Quand l'auteur affirme que la sexualité peut n'être qu'une quête du plaisir et que, « *dans ces cas-là, peu importe le sexe du ou des partenaires* », on atteint un sommet.

• Rubrique : Quelques repères sur les 15-18 ans

- Les comportements sexuels des jeunes (page 49 à 52)

Mon commentaire : pas un le seul chiffre sur les jeunes et l'homosexualité. Il s'agit là une fois de plus d'un parti pris éditorial regrettable.

• Rubrique : Les thèmes dont ils aimeraient pouvoir parler actuellement (page 50)

- « *Le thème de l'homosexualité n'intéresse que très peu de garçons (10,79 % des garçons, 30,32 % de filles). Plusieurs garçons ont manifesté leur hostilité par un trait rageur, plusieurs points d'exclamation ou encore des expressions de rejet.* »

• Rubrique : Leurs commentaires et suggestions (page 54)

- L'homosexualité, qui semble être chez les jeunes un sujet très délicat.

Mon commentaire : aux pages 50 et 54, l'auteur semble justifier son choix éditorial, il cherche une justification dans « *un désintérêt des jeunes pour ces sujets* ».

ANNEXE 9 - SYNTHÈSE DES EXPÉRIENCES INTERNATIONALES

INTERNATIONAL : LES RÉPONSES DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION AU HARCÈLEMENT HOMOPHOBE

Sources : UNESCO brochure 8-2012 « *Education sector responses to homophobic bullying* », ILGA EU, IDAHO, documentation privée

« *Le harcèlement homophobe est un problème mondial. Violation des droits des apprenants et des enseignants, il obère notre capacité collective à parvenir à une éducation pour tous de qualité. Jusqu'à présent, toutefois, la recherche de remèdes à ses causes et à ses effets a fait l'objet de peu d'attention. Cela tient en partie aux sensibilités spécifiques qui s'expriment dans différents contextes et au fait que le problème soit mal reconnu et mal compris.* » (Qian Tang, sous directeur général pour l'Éducation à l'UNESCO (*Booklet 8/education sector: Response to homophobic bullying*, UNESCO, 2012).

• **Au niveau mondial, on constate une prise de conscience des États contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Quelques exemples :**

◆ Afrique du Sud

La constitution interdit les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et la loi sur l'égalité votée en 2000 traite expressément des discriminations fondées sur l'orientation sexuelle. En matière d'éducation, le ministère de l'éducation est chargé de promouvoir en son sein un système éducatif tenant compte de cette législation.

◆ Taïwan

La loi sur l'équité entre les genres en matière d'éducation (votée en 2003) vise à assurer l'égalité des genres dans l'éducation et à éliminer des programmes les stéréotypes sexistes. Elle interdit entre autres les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle dans les écoles, considère comme « défavorisés » les élèves homosexuels ou transgenres et fait obligation de leur fournir une aide spéciale.

◆ États-Unis

Le bureau législatif de l'Union américaine pour les libertés civiles a fait vigoureusement campagne en faveur de la loi contre la discrimination à l'encontre des élèves. Si elle est adoptée, cette loi interdira au niveau fédéral toute discrimination et tout harcèlement fondés sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, réelle ou supposée, des élèves dans les écoles publiques.

De telles législations existent déjà au niveau de nombreux États américains.

Aux États-Unis, les actions de lutte contre les LGBT-phobies sont décentralisées et très souvent menées en partenariat entre les ONG et les collectivités publiques.

Le réseau GLSEN, a élaboré des politiques à mettre en œuvre dans les comtés. Il présente les meilleures pratiques permettant aux écoles que tous les élèves se sentent en sécurité, acceptés et respectés, quelle que soit leur identité ou expression de genre.

Autre exemple, la campagne « *It gets better* » (Les choses s'arrangent), en 2010, projet basé sur l'internet aux États-Unis et engagé après une vague de suicides chez les adolescent(e)s victimes de brimades parce

qu'ils étaient gays ou étaient perçus comme tels. Ce projet visait à prévenir les suicides en faisant passer un message simple : « *La vie de ces jeunes va aller s'améliorant* ». Il a connu une réussite rapide avec plus de 200 vidéos téléchargées la première semaine, et la chaîne dédiée sur YouTube a atteint le seuil de 650 vidéos la semaine suivante. Le site Web totalise plus de 22 000 contributions de personnes de toutes orientations sexuelles. De nombreuses célébrités ont participé.

◆ Canada-Québec

Au Québec, l'éducation à la sexualité est inscrite dans le programme de formation des élèves. Ce programme de formation propose, entre autres, un axe intitulé « Santé et bien-être », qui vise à « *amener l'élève à adopter une démarche réflexive dans le développement de saines habitudes de vie sur le plan de la santé, du bien être, de la sexualité et de la sécurité* ». Ainsi, les notions relatives à la sexualité peuvent trouver place dans les domaines d'apprentissage tels que le français, les langues, l'enseignement moral ou les sciences, notamment en servant d'éléments de contextualisation des apprentissages.

Les interventions en matière d'éducation sexuelle concernent à la fois le bien-être dans l'expression de « sa » sexualité et la prévention de problèmes éventuels liés à la sexualité. Elles ne relèvent pas d'un seul enseignant ou d'un seul intervenant professionnel, ni même d'un seul programme, mais d'une responsabilité assumée par l'ensemble de l'équipe école et avec les partenaires de la communauté, à la réalisation d'activités d'apprentissage et de soutien, tant à l'intérieur des programmes disciplinaires que dans les autres activités éducatives des services complémentaires.

Le gouvernement québécois a financé la Coalition des familles homoparentales pour l'organisation d'une campagne de lutte contre l'intolérance à l'égard des familles gays ou lesbiennes. Cette campagne a permis de produire des guides destinés aux parents et aux enseignants, et des matériels d'apprentissage pour les élèves. Au cours de cette campagne ont été formés 3 500 éducateurs dans 700 établissements éducatifs.

Le gouvernement québécois est engagé depuis longtemps et avec constance dans la lutte contre les LGBT-phobies à l'École. Il a financé de nombreuses campagnes d'éducation et de sensibilisation en collaboration avec les associations LGBT. Exemple :

« *Ce 28 mars 2013, le ministre de la justice, ministre responsable de la lutte contre l'homophobie, monsieur Bertrand St-Arnaud, annonce l'octroi d'un montant de 166 825 \$ à 11 organismes pour la réalisation de projets visant à favoriser le mieux-être des personnes des minorités sexuelles parmi les plus vulnérables, notamment les jeunes, les aînés, les autochtones et les personnes transsexuelles ou transgenres...* » (Communiqué)

◆ El Salvador

Le secrétariat d'État à « l'exclusion sociale » est chargé de suivre l'application du décret présidentiel numéro 56, qui interdit toute discrimination directe ou indirecte fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre dans le secteur public. Le secrétariat d'État s'emploie aussi de concert avec le ministère de l'éducation à sensibiliser l'opinion aux problèmes du harcèlement et à encourager les chefs d'établissement à combattre la discrimination et les discriminations homophobes.

◆ Colombie

L'ONG Colombia Diversa travaille dans les écoles publiques et privées de Bogota et de Medellin. Elle accomplit un travail de recherche et de documentation statistique concernant l'homophobie et le harcèlement. Elle sensibilise les enseignants, les élèves et les parents. Colombia Diversa collabore étroitement avec les autorités municipales et a également produit du matériel pédagogique, notamment des vidéos éducatives.

◆ Brésil

Lancé en 2004 par le gouvernement brésilien le programme *Pas d'homophobie au Brésil* a depuis été placé sous la direction d'un département spécifique doté de crédits. Le plan mis en œuvre établi par le ministère de l'éducation comprend un programme appelé *Pas d'homophobie à l'École*, dont l'exécution est confiée à quatre ONG. Basé sur des réunions régionales sur le thème de la lutte contre l'homophobie en milieu scolaire, auxquelles participent les dirigeants des États et des mouvements citoyens, il est complété par un programme de recherche sur l'homophobie à l'École et l'élaboration d'un kit de formation sur cette question à l'intention des élèves et des éducateurs.

Entre autres grandes priorités, figurent la révision des programmes d'enseignement pour y inclure les contenus sur la diversité sexuelle et de genre, de même que la mise en place de formation et d'aides visant à apprendre aux éducateurs comment lutter contre l'homophobie à l'école.

Pour fédérer les enseignants, le ministère a également créé une organisation nationale de lutte contre l'homophobie dans les écoles. Des jeunes ont participé à l'élaboration de ces programmes lors de consultations locales, régionales et nationales.

◆ Israël

Le ministère de l'éducation s'est engagé à promouvoir la tolérance dans l'ensemble du système éducatif, ainsi qu'à fournir aux éducateurs la formation et les outils nécessaires pour venir en aide aux élèves souffrant de détresse émotionnelle liée à leur orientation sexuelle et à leur identité de genre. En 2009 a été présentée une politique claire de lutte contre l'homophobie, précisant que chacun avait le droit fondamental de vivre sa vie et d'être soi-même, sans crainte, sans être la cible de manifestations haineuses et de moquerie et sans se voir condamné. En mai 2011, le ministère a demandé à tous les chefs d'établissement de célébrer la Journée internationale de lutte contre l'homophobie en organisant des activités éducatives appropriées avec l'aide de ses services en collaboration avec les ONG.

APPROCHE EUROPÉENNE – POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LES LGBT-PHOBIES DANS L'ÉDUCATION

◆ Allemagne

«*L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle*» dans les écoles est obligatoire en Allemagne. Il n'y a pas de dispositions qui autorisent les parents de retirer leurs élèves de ces leçons. Il est exigé que les établissements informent les parents des contenus et des méthodes utilisés lors des séances d'éducation à la sexualité. Cette éducation est offerte dans toutes les écoles, mais avec une qualité et une intensité variables. Ces cours sont intégrés aux programmes d'éducation civique, de religion, d'éthique et de biologie. Les élèves y sont sensibilisés dès l'âge de 9 ans. Certaines écoles proposent des programmes spécifiques menés par des professionnels de santé et/ou d'autres spécialistes.

A l'âge de 12 ans, les élèves de classe de 6^e suivent durant une année des cours d'éducation sexuelle (*Sexuel Kunde Unterricht*), dans lesquels ils abordent les thèmes suivants : l'anatomie du corps humain, son fonctionnement et ses évolutions; la vie sexuelle et les relations amoureuses; la prévention, la grossesse, la naissance, le statut du couple, des parents et des enfants; les mesures d'hygiène requises, la prévention des modes de transmission, notamment du sida, et la place de la sexualité dans la société, les normes et tabous.

ABqueer est une association allemande qui s'emploie, avec le soutien du gouvernement, à combattre le harcèlement homophobe dans les écoles primaires et secondaires en intervenant auprès des élèves dans leur établissement et en formant les enseignants.

Les échanges entre pairs et les discussions sont animés par des jeunes gays, lesbiennes, bisexuelles et transgenres. La décentralisation du système scolaire allemand et le temps imparti à ce rapport ne m'ont pas permis d'identifier les politiques des *Länder*.

Autre exemple, la municipalité de Berlin a entrepris d'introduire l'enseignement de la diversité sexuelle dans les écoles primaires de la ville. L'accent est mis sur la différence, la tolérance et l'acceptation. Le département responsable de l'éducation élabore à l'intention des enseignants des matériels pédagogiques composés de livres d'images, de jeux et d'un manuel.

◆ Belgique

En Belgique, l'éducation à la sexualité s'appelle « *éducation sexuelle et relationnelle* » dans la communauté flamande et « *éducation à la vie affective et sexuelle* » dans la communauté francophone.

Dans la région flamande, l'éducation à la sexualité peut être enseignée dès l'âge de 6 ans, voire parfois en classe maternelle. Les sujets traités sont adaptés en fonction de l'âge des élèves composant le groupe. Le programme d'éducation sexuelle est intégré à d'autres matières et relève de la compétence d'un ou de plusieurs enseignants et/ou d'experts professionnels.

Dans les communautés française et germanophone, 90 % des séances d'éducation à la sexualité sont réalisées par des membres des centres de planning familial. Les 10 % restants sont de la responsabilité des écoles en collaboration avec ces centres.

La Communauté française de Belgique a produit un guide visant à aider les professeurs à lutter contre l'homophobie à l'École. Ce guide comporte de nombreux outils pratiques pour les professionnels de l'enseignement. Ce guide initié par le gouvernement (de la Communauté française) a permis d'envoyer un signal clair aux établissements scolaires sur la priorité donnée à ce sujet.

◆ Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, les professeurs sont tenus d'enseigner les aspects biologiques de la reproduction aux élèves de 16 ans et plus, mais pas question de le faire avant cet âge, les conservateurs s'y étant opposés en 2010. Aucun intervenant extérieur ne peut être présent pour aborder ces questions, ce que regrettent les enseignants et les associations spécialisées. Par ailleurs, les parents ont le droit de retirer leur enfant des séances d'éducation à la sexualité qui sont données en dehors du programme national de biologie.

Le Royaume-Uni s'est appuyé sur la politique pour la sécurité dans les écoles déjà en vigueur pour forger un consensus, y compris des groupes confessionnels, afin de faire face au harcèlement homophobe. Les écoles sont aujourd'hui tenues d'appliquer la loi et de lutter contre « les brimades homophobes ». Le gouvernement a fait de cette question une priorité. L'équipe discrimination LGBT du ministère de l'éducation a travaillé de concert avec l'ONG Stonewall à la rédaction de conseils destinés à aider les établissements scolaires à lutter contre le harcèlement, et le corps des inspecteurs de l'enseignement public est désormais attentif aux questions de brimades homophobes et de sécurité des élèves homosexuel(le)s bisexuel(le)s et transsexuel(le)s.

◆ Irlande

Les écoles sont régies par la loi sur l'éducation votée en 2000 et par la loi sur l'égalité de conditions. Elles sont tenues de lutter contre le harcèlement homophobe et, à cet effet, de promouvoir le respect de la différence et de la diversité.

En 2012, le gouvernement a financé l'organisation BeLonG To (une association LGBT spécialisée sur la jeunesse) à hauteur de 250 000 euros, pour des projets spécifiques de lutte contre les discriminations, et de prévention du suicide, de soutien aux victimes de harcèlement scolaire et de sensibilisation dans les écoles.

Les activités de BeLonG To sont aussi financées par des financements privés.

De plus, le ministère de l'éducation a produit des outils pédagogiques sur les questions LGBT.

En 2013, le ministère de l'éducation a indiqué qu'il financerait BeLonG To à hauteur de 60 000 euros et GLEN, une autre association LGBT, à hauteur de 50 000 euros, pour leurs activités de lutte contre le harcèlement homophobe et transphobe.

Par ailleurs, le gouvernement vient de lancer un *Plan national d'action contre le harcèlement scolaire*. Ce plan a été conçu en collaboration avec BeLonG To et GLEN.

◆ Suède

Le système éducatif suédois est très décentralisé. L'État formule les objectifs, mais les municipalités ont la responsabilité de l'application, des écoles et des activités. L'État est responsable de la formation initiale des enseignants (à travers l'enseignement supérieur), mais ces derniers sont employés par les municipalités, qui ont en charge leur formation continue. La direction de l'établissement scolaire a une grande influence sur l'organisation et la mise en œuvre des enseignements. L'État contrôle la réalisation des objectifs nationaux par les établissements scolaires.

L'État détermine les programmes d'enseignement. L'éducation sexuelle est une matière obligatoire en Suède depuis 1955.

L'Agence suédoise pour l'éducation finance plusieurs programmes contre les discriminations, mais aucun d'eux ne concerne exclusivement les questions LGBT. Pour la période 2012-2014, deux programmes en particulier peuvent financer des activités de lutte contre l'homophobie et la transphobie :

- le programme « *valeurs fondamentales à l'École* », financé à hauteur de 1,1 million d'euros par an. Ce programme concerne à la mise en œuvre de la loi anti-discrimination adoptée en 2008. Il mentionne spécifiquement les critères de l'orientation sexuelle, de l'identité et de l'expression de genre. Il vise en particulier à renforcer la « prévention » dans le domaine du respect des droits fondamentaux ;
- le programme « *L'égalité de genre à l'École* », financé à hauteur de 1,8 million d'euros par an, et qui porte principalement sur les outils pédagogiques à fournir aux professeurs pour l'éducation à l'égalité de genre, mais aussi pour l'éducation à la sexualité ainsi que pour la prévention des « crimes d'honneur » dans les relations sexuelles et affectives.

En plus de ces deux programmes, chaque municipalité définit librement son budget et les activités qu'elle souhaite mettre en place dans le domaine du harcèlement scolaire ou de la lutte contre les discriminations. De nombreuses autres actions sont financées au niveau local.

◆ Finlande

L'éducation à la sexualité fut un sujet obligatoire dans les programmes jusqu'au milieu des années 1990, puis releva directement du choix des écoles. En 2001, elle redevint obligatoire de 13 à 15 ans et est incluse dans l'éducation à la santé. Elle est désormais introduite dès le plus jeune âge, mais son enseignement dépend de la volonté des établissements.

Avant l'âge de 10 ans, l'éducation à la sexualité est enseignée au travers des cours de biologie et d'éducation à la santé par les enseignants eux-mêmes. De 13 à 15 ans, la responsabilité est partagée entre les enseignants et les infirmières scolaires.

Le ministère de l'éducation a lancé un programme de lutte contre le harcèlement, y compris le harcèlement homophobe. Tous les matériels pédagogiques ont été fournis gratuitement aux écoles pour les encourager à participer à cette campagne nationale.

◆ Espagne

L'éducation sexuelle est enseignée durant toute la période de scolarité obligatoire (de 6 à 16 ans). Dans la loi sur l'éducation de 2006 figure parmi les objectifs de l'éducation secondaire celui de « *connaître et valoriser la dimension humaine de la sexualité dans toute sa diversité* ». Un objectif vague qui se traduit concrètement par des cours de reproduction inclus dans les programmes de biologie, ou de citoyenneté, entre autres, selon l'âge des élèves.

Par ailleurs, la loi sur « *la santé sexuelle et reproductive* » et l'interruption volontaire de grossesse, qui a légalisé l'avortement en 2010, a rendu obligatoire le développement par les pouvoirs publics (et donc les régions, qui sont compétentes en matière d'éducation) de matériel informatif sur la sexualité.

Il est à noter que le changement de majorité a eu un impact dans ce domaine puisque le gouvernement actuel a modifié la loi sur l'éducation (*Ley organica de educacion*) de manière à ce qu'elle ne justifie plus d'activités scolaires de sensibilisation sur les questions LGBT. Les actions de lutte contre les LGBT-phobies sont déléguées aux régions, qui sont compétentes en matière d'éducation.

Mis à part une subvention de 26 500 euros accordée en 2007 à la FELGTB (la Fédération LGBT espagnole), le ministère de l'éducation n'a jamais financé la moindre activité éducative liée aux questions LGBT. Le projet portait sur la diversité à l'École.

L'absence de financement de la part du ministère de l'éducation n'est donc pas spécifique au gouvernement conservateur. La FELGTB a mis en place depuis plusieurs années un réseau éducation (*Red educacion*), qui est financé par le ministère de la santé à hauteur de 45 000 euros.

Une autre association LGBT, Colegas, reçoit 25 000 euros pour un programme de médiation scolaire national.

La décentralisation du système scolaire espagnol et le temps imparti à ce rapport ne m'ont pas permis d'identifier les politiques des Provinces et Autonomies.

◆ Italie

L'éducation à la sexualité est difficile en Italie, peu d'établissements prévoient des séances d'éducation à la sexualité. Celles-ci se concentrent dans les lycées sous la forme d'une seule séance par année, pour l'ensemble des élèves. Ce sont essentiellement les professeurs de biologie qui interviennent.

◆ Pays-Bas

Aux Pays-Bas, l'éducation à la sexualité s'intitule « *formation à la sexualité* ». Elle ne consiste pas uniquement en une transmission de savoir, mais inclut également l'aptitude à communiquer et à se comporter de façon responsable. Il est obligatoire dans les écoles néerlandaises d'aborder l'aspect biologique de l'éducation à la sexualité.

Cette éducation commence dès l'école primaire. Ainsi, à l'âge de 12 ans, la majorité des enfants ont été sensibilisés au sujet. Les collèges doivent assurer « *l'éducation à la sexualité* » aux jeunes âgés de 13 à 14 ans. Ce sont les enseignants qui animent les interventions.

Avec le soutien du ministère de l'éducation, de la culture et de la science, l'association COC s'emploie à sensibiliser les conseils d'administration des écoles à l'homophobie et à les encourager à faire de l'école un environnement plus sûr. COC a élaboré un outil pédagogique adapté au primaire qui évoque le vécu de jeunes LGBT à l'école. Elle développe aussi la signature par de nombreuses écoles d'une « chartre d'engagement » dans la lutte contre l'homophobie dans leur établissement. Afin de sensibiliser les élèves et les enseignants aux LGBT-phobies a été lancé en décembre 2010 le *Purple Day* (vendredi pourpre), jour où ils sont invités à se rendre à l'école avec un vêtement pourpre pour manifester leur opposition à l'homophobie.

Les instruments mis en place par le Ministère :

- un institut appelé « *Les gays et l'École* » fournit l'expertise, les outils et les instruments pour les écoles ;
- l'inspection de l'éducation est responsable de l'inspection et l'examen des écoles et des établissements d'enseignement, et vérifie plus particulièrement si les écoles sont attentives au phénomène du harcèlement scolaire ;
- tous les quatre ans, la sécurité des étudiants LGBT dans les établissements scolaires est contrôlée par un organisme académique indépendant ;
- législation : la diversité sexuelle a été récemment intégrée dans les objectifs éducatifs ;
- prise en charge de plusieurs programmes : le ministère de l'éducation soutient divers projets visant à améliorer la sécurité et l'inclusion des élèves LGBT dans les écoles. Il y a notamment un projet pilote portant sur 130 écoles qui vise à mettre en place des « GSA » (*Gay/Straight Alliances*). Il y a également un « *programme GSA* » au niveau national, chargé de mettre en place des actions de sensibilisation auprès des directeurs d'école, des syndicats et des décideurs locaux.

◆ Pologne

L'enseignement de l'éducation à la sexualité en Pologne est assuré par des prêtres ou éducateurs religieux. Leur credo : l'abstinence et la famille. L'éducation sexuelle, plus exactement dénommée « *éducation à la vie familiale* », mise en place depuis 2009 reste à un niveau insatisfaisant et les parents peuvent décider de la participation ou non de leurs enfants à ce cours. La participation est faible.

Le programme d'enseignement prévoit d'aborder les questions de sexualité humaine et des valeurs familiales. L'accent est mis sur le développement des « *valeurs positives de la famille* ».

Il est à noter que le Syndicat des enseignants polonais s'est saisi du dossier de la lutte contre les discriminations LGBT et a mis en place des séances de formation pour ses membres.

ANNEXE 10 - LA CHARTE DE L'ENGAGEMENT LGBT DE L'AUTRE CERCLE – HARCÈLEMENT AU TRAVAIL

Charte d'Engagement LGBT* de L'AUTRE CERCLE

avec le soutien d'accenture

Préambule :

Seuls des changements concrets des cultures, des organisations et des pratiques peuvent faire progresser les questions relatives à l'orientation sexuelle et à l'identité sexuelle ou de genre dans un contexte professionnel. Forte de ce constat et afin d'assurer un environnement de travail inclusif pour les personnes Lesbien(ne)s, Gay, Bisexuelle(s) ou Transgenre(s) (LGBT), L'AUTRE CERCLE, association ayant pour objet de lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, a créé, à l'initiative d'Accenture et avec la participation d'entreprises, dont Alcatel Lucent, Orange, Randstad, Sodexo, Véolia Eau, la Charte d'Engagement LGBT qui lie les employeurs publics et privés à leurs employé(e)s LGBT et non LGBT.

Par cette Charte, les entreprises ou organisations signataires s'engagent à :

1. Créer un environnement inclusif pour les collaboratrices et les collaborateurs LGBT

- a) Prendre les mesures propres à cultiver un climat d'entente exempt d'intimidation, d'hostilité, de vexation et de toute forme de conduite discriminatoire en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité sexuelle ou de genre. Les instances dirigeantes donneront l'exemple par leur comportement exemplaire.
- b) Mentionner explicitement la thématique LGBT dans les communications internes sur leur engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité, voire, si l'organisation le souhaite, identifier un-e référent-e sponsor sur ce sujet.
- c) Sensibiliser, former et accompagner leurs dirigeant(e)s, collaboratrices et collaborateurs impliqué(e)s dans le recrutement, la formation, les évaluations personnelles et la gestion des carrières, aux enjeux de la non-discrimination envers les populations LGBT.
- d) Soutenir les initiatives des collaboratrices et collaborateurs ayant pour objectif de lutter contre la discrimination à l'encontre des populations LGBT (par exemple : réseaux internes, participation à des manifestations).

2. Veiller à une égalité de droit et de traitement entre tou-te-s les collaboratrices et collaborateurs quelles que soient leur orientation sexuelle et identité sexuelle ou de genre

- a) S'assurer que les règles et procédures internes ne permettent aucune discrimination liée à l'orientation sexuelle ou l'identité sexuelle ou de genre.
- b) Garantir l'accès à tou-te-s aux droits et avantages existants accordés par l'entreprise ou l'organisation dans le cadre de la conjugalité et de la parentalité (mutuelle, prévoyance, congés familiaux...) ; communiquer régulièrement et faciliter l'accès à tou-te-s à ces éléments d'information.

- c) Créer les conditions permettant de garantir la confidentialité des informations relatives à l'orientation sexuelle ou l'identité sexuelle ou de genre.

3. Soutenir les collaboratrices et collaborateurs victimes de propos ou d'actes discriminatoires

- a) Assurer un engagement visible des instances dirigeantes contre tout propos ou acte de discrimination à l'encontre de la population LGBT.
- b) Agir de manière concertée avec les Instances représentatives du personnel
- c) Intégrer explicitement le critère LGBT dans les structures d'écoute et d'alerte anti-discriminations, et promouvoir ces structures en interne.
- d) Mettre en œuvre des actions destinées à prévenir et, le cas échéant, à sanctionner tout propos ou attitude discriminatoire.

4. Mesurer les avancées et partager les bonnes pratiques pour faire évoluer l'environnement professionnel général

- a) Créer et promouvoir des outils de mesure des actions.
- b) Participer aux rencontres favorisant le partage des bonnes pratiques et des avancées.
- c) Communiquer à l'extérieur de l'entreprise ou de l'organisation sur les bonnes pratiques et les engagements LGBT pris (par exemple : signature de la Charte d'Engagement LGBT, prise de parole lors de colloques RH).
- d) Intégrer les avancées dans les reporting tels que les bilans de la politique diversité (rapports annuels Développement durable, Diversité, RH, audit de certification du Label Diversité, ...).

En signant cette Charte de l'engagement LGBT de L'AUTRE CERCLE, les signataires acceptent de s'en prévaloir et permettent à l'association de communiquer.

Signée le 7 janvier 2013, en présence de Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre des Droits des femmes et porte-parole du gouvernement, Michel SAPIN, Ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et Dominique BAUDIS, Défenseur des Droits.





ministère
éducation
nationale

